

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



PROGRAMME
DES
COURS

SEMESTRE D'HIVER 1952 - 1953

15 octobre - 20 mars

TÉLÉPHONES

Palais de Rumine

Recteur, Secrétaire général, Secrétariat, huissier	22 00 31
	et 22 00 32
Concierge	22 83 28
Laboratoire de botanique	22 83 35
Laboratoire de géologie	22 83 37
Laboratoire de zoologie	22 83 36
Bibliothèque cantonale et universitaire	22 83 27

Cité

Secrétariat des Facultés et Ecoles	
Bibliothèque de la Faculté de droit	
Bibliothèque de l'Ecole des sciences sociales et politiques	
Concierges	21 41 01
Salle des professeurs	
Ecole de chimie et de physique	
Ecole de pharmacie	
Laboratoire d'électricité industrielle	

Faculté de médecine

Ecole de médecine	22 83 32
Hôpital cantonal	21 43 01
Maternité	21 43 01
Institut de physiologie	22 00 20
Hôpital ophthalmique	24 90 53
Hôpital de Cery	24 07 71

Policlinique

Direction	22 85 41
Laboratoire de chimie physique	22 85 48
Laboratoire de bactériologie	22 85 46
Laboratoire d'analyse des denrées	22 85 47

Ecole polytechnique

Administration et concierge	26 46 21
Atelier mécanique	26 46 29
Laboratoire de machines hydrauliques et thermiques	26 46 29
Laboratoire de mécanique générale et de statique	26 46 29
Laboratoire d'essai des matériaux	22 83 29
Laboratoire d'électrotechnique	21 41 01
Laboratoire d'hydraulique et de géotechnique	24 13 41
Laboratoire de chimie physique et industrielle	22 85 48

Société académique vaudoise	22 83 31
Association générale des étudiants	22 35 40

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Programme des Cours

Semestre d'hiver 1952-1953



LAUSANNE
Imprimerie Vaudoise

—
1952

**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
DU CANTON DE VAUD**

Chef du Département : M. Pierre OGUEY, Conseiller d'Etat.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Recteur : M. BRIDEL, Marcel, professeur ordinaire, rue du Midi 5 (22 97 85)

Prorecteur : M. JUNOD, Louis, professeur ordinaire, av. Victor Ruffy 16 (22 21 03)

Secrétariat de l'Université

Palais de Rumine

Secrétaire général : M. CHATELANAT, Jean-Paul, avenue du Léman 41 (28 28 14)

Mme SALLAZ, Juliette, *secrétaire-caissière*, boulevard de Grancy 5 (26 25 43)

Mlle LAVANCHY, Marie, *secrétaire-adjointe*, Lutry, place des Halles 2 (28 03 07)

Mlle MOLLES, Ellen, *secrétaire-dactylographe*, rue de l'Université 13.

M. RICHARD, André, *huissier de l'Université*, Le Mont-sur-Lausanne (21 02 43)

Secrétariat des Facultés de théologie, droit et lettres

Ancienne Académie, salle X

Mlle BONNARD, Antoinette, *secrétaire-dactylographe*, avenue Vinet 11 (22 01 58)

Secrétariat de la Faculté des sciences

Palais de Rumine, Laboratoire de géologie

Mlle PASCHE, Esther, *secrétaire-dactylographe*, Mon-Repos 3.

**Secrétariat de l'École des sciences sociales et politiques
et de l'École des hautes études commerciales**

Place de la Cathédrale 5

Mlle MERMOUD, Gisèle, *secrétaire-dactylographe*, avenue de Morges 117 (24 72 05).

Secrétariat de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne

Avenue de Cour 29

M. CHAMPRENAUD, Georges, chargé de cours, *secrétaire*,
Pully, avenue du Collège 33 (28 09 36).

M. POCHON, Pierre, *secrétaire-adjoint*,
« Petit Zutphen », avenue C.-F. Ramuz, Pully (28 09 74).

Mlle ROCHAT, Denise, *secrétaire-dactylographe*, chemin du Grey 33 (24 04 19).

Les numéros entre parenthèses sont ceux des téléphones privés.

DOYENS ET DIRECTEURS

I. Facultés

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. BURNIER, Edouard, professeur extraordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 41 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

M. RATHGEB, Charles, professeur ordinaire, Ancienne Académie, Cité (24 41 01).

Président de l'Ecole des sciences sociales et politiques

M. SECRETAN, Jacques, professeur extraordinaire, place de la Cathédrale 5 (21 41 01).

Directeur de l'Ecole des hautes études commerciales

M. CHUARD, Jules, professeur ordinaire, place de la Cathédrale 5 (21 41 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. JACCOTTET, Maurice, professeur ordinaire, Clinique infantile (21 43 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

M. GUISAN, Gilbert, professeur extraordinaire, Ancienne Académie, Cité (21 41 01).

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

M. FAUCONNET, Louis, professeur extraordinaire, rue Vuillemer 2 (24 41 01).

Directeur de l'Ecole de pharmacie

M. GIRARDET, André, professeur ordinaire, Ecole de pharmacie, Cité (21 41 01)

II. Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

DIRECTEUR

M. STUCKY, Alfred, professeur ordinaire,
Ecole polytechnique, avenue de Cour 29 (26 46 21).

Les heures de réception du Recteur, du Secrétaire général, des Doyens et des Directeurs sont affichées au Secrétariat et dans tous les bâtiments universitaires.

Présidents des Commissions fédérales d'examens

Maturité : M. le Dr A. HARTMANN, Sternenbergerstrasse 10, Bâle.

Examens de médecine : M. le Dr Claude PETITPIERRE,
avenue de Chailly 60, Lausanne (23 32 33).

Examens de géomètres : M. le Dr S. BERTSCHMANN, Germaniastrasse 19, Zurich.

CORPS PROFESSORAL

Professeurs honoraires

- MM. ARMINJON, Pierre, Genève.
 BARRAUD, Albert, Lausanne.
 BIERMANN Charles, Lausanne.
 BOLOMEY, Jean, Lausanne.
 BOVY, Adrien, Fribourg.
 CHAMOREL, Gabriel, Lausanne.
 DELUZ, Auguste, Lausanne.
 DUMAS, Gustave, Lausanne.
 FLEURY, Jean, Paris.
 GILLIARD, Pierre, Lausanne.
 GOLAY, Emile, Lausanne.
 GUISAN, François, Lausanne.
 HUBNER, Fritz, Lausanne.
 LANDAU, Eber, Lausanne.
 LARGUIER DES BANCELS, Jean, Lausanne.
 LUGEON, Maurice, Lausanne.
 MAILLEFER, Arthur, Lausanne.
 MAY, Samuel, Lausanne.
 MELLET, Rodolphe, Lausanne.
 MERCANTON, Paul-Louis, Lausanne.
 MICHAUD, Louis, Lausanne.
 MIÉVILLE, Henri, Lausanne.
 MORF, Léon, Pully.
 MURET, Maurice, Lausanne.
 NICOD, Placide, Lausanne.
 OLIVIER, Frank, Lausanne.
 OULIANOFF, Nicolas, Lausanne.
 PARIS, Adrien, Lausanne.
 PASCHOUD, Maurice, Lausanne.
 PAUTRIER, Lucien, Strasbourg.
 PERRET, Charles, Lausanne.
 POPOFF, Nicolas, Lausanne.
 REINBOLD, Paul, Lausanne.
 REYMOND, Arnold, Pully.
 RIESE, Otto, Carlsruhe.
 ROLLIER, Auguste, Leysin.
 SPIRO, Jean, Lausanne.
 STREBEL, Jacob, Lausanne.
 STRZYZOWSKY, Casimir, Lausanne.
 TAILLENS, Jules, Lausanne.
 VALLETTE, Paul, Paris.
 Van BERCHEM, Denis, Genève.

Professeurs

MM. AEBISCHER, Paul, professeur ordinaire, avenue de Jurigoz 10	(26 42 43).
ANSERMET, Auguste, professeur extraordinaire, La Tour-de-Peilz, « Les Glycines »	(5 15 85).
AUBIN, Bernhard, prof. extr., Pully, chemin de Villardin 5.	
BABAIANTZ, Léon, prof. extr., avenue Tissoi 16	(22 12 77).
BACHMANN, Walter, prof. extr., chemin Eugène Grasset 8	(26 53 97).
BADOUX, Héli, prof. extr., chemin des Sorbiers 6	(22 81 51).
BENOIT, Henri, prof. extr., avenue de Cour 129	(26 39 57).
BISCHOFF, Marc, prof. ord., Pully, chemin de Fantaiste 3	(28 12 13).
BLANC, Charles, prof. ord., chemin de Montolivet 28	(26 42 72).
BOHNENBLUST, Gottfried, prof. ord., Genève, avenue des Vollandes 2	(6 25 68).
BONNARD, André, prof. ord., chemin du Levant 39	(22 23 60).
BONNARD, Daniel, prof. extr., Pully, chemin du Château-Sec 10	(28 27 64).
BONNARD, Georges, prof. ord., Pully, avenue de Lavaux 41	(28 04 73).
BORLE, Henri, prof. ord., avenue des Alpes 26	(23 54 08).
BORNAND, Marcel, prof. extr., avenue de l'Eglise anglaise 20	(26 24 50).
BOURQUIN, Maurice, prof. extr., avenue de Cour 137	(26 11 36).
BOVEN, William, prof. ord., avenue de la Gare 2	(22 58 38).
BOVET, Théodore, prof. extr., Grandvaux	(4 24 13).
BRAY, René, prof. ord., avenue Verdeil 9	(23 44 79).
BRIDEL, Marcel, prof. ord., rue du Midi 5	(22 97 85).
BUCHER, Otto, prof. ord., chemin du Trabandan 3	(23 68 28).
BURNIER, Edouard, prof. extr., rue d'Etraz 16	(23 44 25).
CAVIN, Pierre, prof. extr., avenue de Chailly 60	(22 37 46).
CHIAPPELLI, Fredi, prof. extr., chemin des Peupliers 23	(23 79 33).
CHUARD, Jules, prof. ord., Pully, Chamblandes-Dessus 42 A	(28 04 56).
COLLART, Paul, prof. extr., Genève, rue Michel Chauvel 3	(5 82 52).
COLOMBI, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 55	(22 28 12).
COSANDEY, Florian, prof. ord., ch. de Chandolin, « La Chandoline »	(23 39 52).
COSANDEY, Maurice, prof. extr., chemin du Grey 39	(24 72 96).
DAXELHOFER, Jean-Pierre, prof. extr., Aubonne, avenue de la Poste	(7 83 29).
DECKER, Pierre, prof. ord., avenue de Rumine 31	(22 34 00).
DEMOLE, Victor, prof. extr., Prévéranges, « Le Verger »	(7 25 23).
DERRON, Maurice, prof. extr., chemin de Montolivet 1	(22 00 28).
DÉVERIN, Louis, prof. ord., avenue de Béthusy 36	(23 30 27).
DUMAS, Antoine, prof. ord., chemin des Charmilles 9	(24 01 88).
FAUCONNET, Louis, prof. extr., chemin de Riant-Val 18	(22 12 85).
FLATT, Robert, prof. ord., chemin Fidou 6	(26 24 40).
FLATTET, Guy, prof. extr., avenue Victor Ruffy 18	(22 06 64).
FLEISCH, Alfred, prof. ord., Institut de physiologie	(23 65 59).
FREYMOND, Jacques, prof. ord., boulevard de la Forêt 6	(22 09 22).
GADEN, Daniel, prof. extr., Genève, route de Florissant 15	(5 99 68).
GERMOND, Henri, prof. ord., avenue Secrétan 3	(26 14 22).
GIRARDET, André, prof. ord., chemin du Moléson 4	(22 32 32).
GOLAY, Jean, prof. extr., avenue Davel 5	(24 56 28).
GOLDSTEIN, Henri, prof. ord., « Del Rio », en Chissiez	(28 26 83).
GRIN, Edmond, prof. ord., Lutry, « Les Colombettes »	(28 01 43).
GUISAN, Gilbert, prof. extr., Chailly, chemin du Devin 27	(23 71 35).
HÄNNY, Charles, prof. ord., avenue de Rumine 53	(23 85 43).
HAUDUROY, Paul, prof. ord., rue César Roux 19	(22 85 46).
HEGG, Louis, prof. ord., Pully, chemin Val-d'Or, villa Ittis	(28 29 17).

MM. JACCOTTET, Maurice, prof. ord., avenue de Rumine 4	(22 55 35).
JÄGER, Hubert, prof. extr., chemin du Levant 7	(23 08 21).
JÉQUIER, Charlie, prof. extr., Pully, chemin de Rochettaz 10	(28 09 19).
JÉQUIER-DOGE, Edouard, prof. extr., avenue de Béthusy 69	(22 23 07).
JUILLARD, Ernest, prof. ord., avenue de Béthusy 51	(22 66 22).
JUNOD, Louis, prof. ord., avenue Victor Ruffly 16	(22 21 03).
MARCHAND, Jules, prof. ord., avenue de Chailly 28.	
MASSON, Charles, prof. ord., chemin du Devin 23	(23 33 36).
MATHEY, Robert, prof. ord., avenue du Mont-d'Or 60	(26 01 67).
MATTI, Henri, prof. extr., boulevard de Chamblandes-Dessus 53	(28 26 77).
MERCIER, Robert, prof. ord., chemin du Grey 1	(24 03 96).
MEYLAN, Henri, prof. ord., avenue Jomini 22	(24 11 72).
MEYLAN, Louis, prof. ord., La Conversion, Les Blanchettes	(28 05 66).
MEYLAN, Philippe, prof. ord., chemin de Treyblanc 6	(22 65 21).
NICOD, Jean-Louis, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 11 30).
ONDE, Henri, prof. extr., avenue de l'Elysée 13	(26 23 45).
OULÈS, Firmin, prof. ord., avenue Charles Secretan 7.	
PANCHAUD, François, prof. extr., avenue du Mont-d'Or 7	(26 07 66).
PERRIER, Albert, prof. ord., chemin du Levant, « Le Crêt »	(28 08 15).
PIAGET, Jean, prof. ord., Pinchat sur Carouge (Genève), ch. sur Rang 7	(5 56 77).
PIDOUX, Georges, prof. extr., avenue des Toises 3	(23 09 20).
POLDINI, Edouard, prof. extr., Genève, rue Louis Curval 4	(6 46 17).
RATHGEB, Charles, prof. ord., avenue du Léman 6	(22 99 21).
REGAMEY, Constantin, prof. extr., rue St-Laurent 14	(23 70 24).
DE RHAM, Georges, prof. ord., avenue des Bergières 7	(24 19 74).
ROCHAT, Rodolphe, prof. ord., avenue de Rumine 36	(22 63 35).
SARRASIN, Alexandre, prof. extr., Le Mont-sur-Lausanne	(21 01 29).
SCHIESS, Edouard, prof. extr., Pully, « La Petite Rosiaz »	(22 52 53).
SCHMID, Pierre, prof. extr., route d'Oron 19, La Sallaz	(22 57 88).
SCHOLDER, Charles, prof. extr., avenue de Rumine 50	(22 52 10).
SECRETAN, Jacques, prof. extr., Genève, rue Lefort 2	(4 79 93).
SECRETAN, Roger, prof. ord., avenue des Alpes 30	(22 95 27).
STECK, Hans, prof. ord., Hôpital de Cery	(24 07 71).
STENGELIN, Jean, prof. extr., Coligny (Genève), rte de Vandœuvres 22	(6 20 62).
STREIFF, Bernardo, prof. ord., avenue de France 13	(24 90 53).
STUCKY, Alfred, prof. ord., chemin du Languedoc 28	(26 40 22).
TAILLENS, Jean-Pierre, prof. extr., Montbenon 2	(22 21 10).
THÉLIN, Marc-Henri, prof. extr., avenue de la Gare 2	(22 26 33).
THÉVENAZ, Pierre, prof. ord., chemin de Meillerie 4	(22 98 90).
TSCHUMI, Jean, prof. ord., boulevard de Grancy 7	(26 22 77).
URECH, Auguste, prof. extr., Berne, Molliastrasse 33.	
URECH, Eugène, prof. extr., La Sarraz	(8 61 48).
VANNOTTI, Alfredo, prof. ord., chemin du Languedoc 30	(23 50 25).
VINCENT, Georges, prof. extr., avenue de Réthusy 82	(23 33 64).
VULLIET, Maurice, prof. extr., boulevard de Grancy 1	(26 54 09).
WINCKLER, Georges, prof. extr., Le Crêt-La Rosiaz 9, bd de la Forêt.	
ZWAHLEN, Henri, prof. ord., avenue des Bergières 39	(24 01 27).

Chargés de cours

MM. BAEHNI, Charles, Genève, Cours-Bastions 8	(5 49 39).
DE BEAUMONT, Jacques, avenue du Grammont 3	(26 40 63).
BÉGUELIN, Raoul, Bussigny sur Morges, « Le Cèdre »	(4 33 14).
BENOIT, Roger, directeur des abattoirs	(24 81 81).

MM.	BERSIER, Arnold, La Rosiaz, ch. du Mürter 11	(23 34 45).
	BERTUSI, Adolphe, rue du Petit-Chêne 23	(22 79 64)
	BIAUDET, Jean-Charles, Chexbres, « La Folie »	(5 82 60) *
	BONJOUR, Adrien, Vevey, route de Saint-Légier 37.	
	BRUNISHOLZ, Georges, ch. du Muveran 15	(23 50 14).
	BUCHER, Frédéric, chemin des Allinges 12	(26 54 61).
	CHAMPRENAUD, Georges, Pully, avenue du Collège 33	(28 09 36).
	CHAVAN, Jean-Pierre, Morges, Ecole de Marcelin	(7 24 51).
	CHENAUX, Antoine, La Rosiaz, boulevard de la Forêt 21	(28 25 53).
	CHENAUX, Fernand, Pully, avenue des Cerisiers 43	(28 08 32).
	CHUARD, Jean, rue Centrale 5	(23 48 80).
	DELACHAUX, Armand, avenue de Rumine 45	(23 51 00).
	FALCONNIER, Alfred, Nyon, rue de Rive 24	(9 50 34).
	FREUDWEILER, Roger, avenue des Peupliers, « Clair-Val »	(23 41 47).
	GEX, Maurice, « Haute-Combe », La Rosiaz	(22 32 03).
	GILLIARD, François, avenue Jomini 3	(24 12 32).
	GOLDSCHMIDT, Robert, Pully, avenue C.-F. Ramuz 115	(28 02 47).
	JACCARD, Pierre, avenue de Collonges 5	(24 72 99)
Miles	KOUSMINE, Tatiana, rue Ste-Beuve 7	(23 73 12).
	KRAFT, Marie-Madeleine, avenue de Béthusy 68.	
MM.	LEYMARIE, Jean, Grenoble, Musée des Beaux-Arts.	
	MAGNIN, Oscar, Orbe	(7 22 03).
	MARGUERAT, Léon, Berne, Simonstrasse 25	(2 64 55).
	MAURIS, Edouard, Pully, chemin de Verncy 5	(28 22 78).
	MERCIER, Pierre, Tolochenaz	(7 21 03).
	DE MEURON, Etienne, avenue de Villamont 19	(22 53 25).
	PELET, Jean, avenue Vinet 16	(24 45 17).
	PETITPIERRE, Blaise, avenue Verdeil 2	(28 23 72).
	PILET, Alexandre, chemin de Verdonnet 30	(23 32 82).
	RAPIN, René, La Rosiaz, boulevard de la Forêt 10	(22 26 87).
	REGAMEY, Pierre, avenue du Temple, « Les Mayens »	(23 01 85).
	SCHNITZLER, Emile, chemin de Primerose 9	(26 17 63).
	STUECKELBERG, Ernest, Genève, chemin Krieg 40	(6 04 92).
	TIERCY, Georges, Genève, avenue de Riant-Parc 11	(2 57 80).
	TSCHAEPPAET, Charles, avenue de la Gare 18	(23 79 32).
	TURIN, Paul, La Tour-de-Peilz, avenue de Sully 46	(5 12 73).
	VILLARD, Louis, Clarens, rue du Lac 4	(6 34 34).
	VILLARET, Pierre, Musée de botanique.	
	VIRIEUX, Edmond, chemin de Villard 4	(22 77 54).

Privat docents

M.	AUBERT, Daniel, chemin du Trabandan, « La Combe »	(28 15 05).
Mme	BARIC, Lydia, avenue du Tribunal fédéral 25.	
MM.	BENDEL, Louis, Lucerne, Alpenquai 33	(2 45 59).
	BOURQUIN, Jacques, Lutry, Le Daley	(28 20 64).
	BUFFAT, Jean-David, chemin des Allières 8	(22 29 72).
	CHAPUIS, Marc, Yverdon, rue de la Plaine 46	(2 44 88).
	DUBUIS, Pierre, avenue de Jaman 7	(23 51 41).
	DUFOUR, René, Vennes, avenue de Crousaz	(23 72 05).
	FEISSLY, Robert, clinique La Pensée, chemin de Beau-Rivage	(26 36 61).
	GALLAY, René, chemin de Bocharдон 5	(22 15 32).
	GILLIÉRON, Charles, avenue Jomini 22	(24 45 50).

• CORPS PROFESSORAL

9

MM. GUENIN, Henri-A., Pontaise 2.	
HEMMELEER, Guido, avenue Victor Ruffy 11	(22 14 20).
JAVET, Pierre, avenue des Mousquines 2	(22 29 88).
JÉQUIER, Michel, Vennes, avenue de Crousaz	(22 71 25).
JOYET, Gustave, Zurich, Fleinerweg 4.	
LEHRMANN, Chanan, Luxembourg, rue de Vianden 21.	
MAHAIM, Ivan, avenue Dapples 22	(22 77 56).
MASNATA, Albert, avenue de Montchoisi 14	(26 30 22).
MESSERLI, Francis, chemin des Bains, villa Helios	(26 46 66).
MORIN, Jean, Leysin, chalet Chessex	(6 23 67).
OTT, Théodore, avenue de Rumine 38	(23 71 30).
PAILLARD, Armand, Berne, Engeriedweg 7	(2 00 37).
PERROCHON, Henri, Payerne	(6 21 09).
PÉTIPIERRE, Claude, avenue de Chailly 60	(23 32 33).
PILET, Paul-Emile, chemin de la Vallombreuse, La Chablière	(24 34 17).
RIVIER, André, Montbenon 2	(23 09 55).
SCHERTENLEIB, Charles, chemin du Treyblanc 6	(22 29 74).
TERRIER, Charles-A., chemin de Rovéréaz 4	(22 41 74).
TRIPOD, Jean, Bâle, Gellierstrasse 44	(3 91 22).
TRUMPY, Rodolphe, avenue de Riant-Mont 27	(22 18 73).
VERDAN, Claude, avenue de la Gare 9	(22 22 10).

Lecteurs

MM. BERGER, René, chemin de l'Elysée 11	(26 20 88).
GIDDEY, Ernest, avenue Tissot 11	(23 35 63).
HEDINGER, Paul, Chailly-sur-Lausanne, « La Cigale »	(22 31 16).

Maître de sport

M. BUCHER, Constant, avenue de Riant-Mont 14	(22 59 78).
--	-------------

Préparateur-dessinateur

attaché aux Facultés de médecine et des sciences

M. COLIN, Francis, rue Marterrey 5.

DISPOSITIONS PRINCIPALES
concernant les étudiants et les auditeurs
à l'Université de Lausanne

A. ÉTUDIANTS

I. Immatriculation

Conditions générales

L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades. Pour pouvoir s'y présenter le candidat doit satisfaire aux exigences particulières de la Faculté ou de l'Ecole intéressée. Voir les indications données en tête du programme des cours de chaque Faculté et Ecole.

Pour pouvoir être immatriculé, il faut être porteur d'un titre admis par la Commission fédérale de maturité, ou d'un titre jugé équivalent par la Commission des immatriculations de l'Université.

Les étrangers doivent en outre obtenir de l'autorité de police compétente un permis de séjour régulier.

Formalités à remplir

Pour être immatriculé, l'étudiant doit se présenter *personnellement* au Secrétariat de l'Université, entre le 15 octobre et le 15 novembre au semestre d'hiver, entre le 12 avril et le 15 mai au semestre d'été.

Il dépose sa demande par écrit en se servant d'une formule spéciale, intitulée « Feuille d'immatriculation ». Il joint à sa demande le diplôme du titre qui lui donne droit à l'immatriculation ainsi qu'une **photographie** récente de 45 × 35 mm. Les diplômes suisses sont rendus sitôt après vérification par le Secrétaire. Les diplômes étrangers, par contre, sont gardés : les étudiants en reçoivent un récépissé sur leur carte d'immatriculation ; sur demande, le Secrétariat les leur retourne au moment où ils quittent l'Université.

L'étudiant qui a droit à l'immatriculation reçoit aussitôt une carte d'immatriculation provisoire (carte blanche) qui lui permet de suivre les cours.

La carte d'immatriculation définitive (carte brune) lui est remise au cours du semestre.

Finance d'immatriculation

La finance d'immatriculation est de Fr. 22.—.

Elle est réduite pour les étudiants suisses exmatriculés

d'une autre Université suisse à Fr. 11.—.

Elle doit être payée au moment du dépôt de la demande d'immatriculation.

II. Inscription aux cours

Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un minimum de huit heures de cours par semaine. De ces huit heures, quatre doivent être prises dans la Faculté où l'étudiant s'inscrit.

Les étudiants de l'Université de Lausanne qui ont toute leur scolarité, ainsi que les gradués de l'Université de Lausanne qui reprennent leurs études en vue d'un nouveau diplôme, peuvent être dispensés de ce minimum de huit heures hebdomadaires.

Formalités à remplir

L'étudiant immatriculé ou qui a droit à l'immatriculation demande au Secrétariat une formule spéciale intitulée « Feuille d'inscription » et un « Livret d'étudiant ».

Sur la feuille d'inscription, il inscrit la liste détaillée de tous les cours, séminaires, conférences, exercices, répétitions, laboratoires et cliniques qu'il se propose de suivre. Pour les désigner il se sert des titres donnés par le « Programme des cours ».

Il recopie ces indications dans son livret d'étudiant.

Il remet au Secrétariat *aussitôt que possible*, et en tout cas avant la fin du délai fixé par l'Avis au dos du « Programme des cours »¹, sa feuille d'inscription et son livret d'étudiant dûment remplis.

Quelques jours plus tard, mais avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) en tout cas, il retourne au Secrétariat et, contre paiement des finances de cours et des taxes spéciales, qui se paient chaque semestre, il reçoit son livret d'étudiant acquitté.

Toute feuille d'inscription remise au Secrétariat après la fin du délai² fixé par l'Avis imprimé au dos du programme des cours¹ sera frappée d'une surtaxe de Fr. 5.—.

¹ Cet avis est en outre affiché dans tous les bâtiments universitaires.

² Une prolongation de ce délai peut être accordée par le Secrétaire.

Tout paiement des finances de cours et des taxes spéciales fait à partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est de même frappé d'une surtaxe de Fr. 5.—.

Une prolongation de 15 jours du délai de paiement peut être accordée par le Recteur, sur demande motivée, présentée avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été). A partir du 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) aucune demande de prolongation du délai de paiement ne sera prise en considération.

L'étudiant qui n'a pas payé ses finances et taxes avant le 15 novembre au semestre d'hiver (15 mai au semestre d'été) est exclu des cours pour le semestre, à moins qu'il n'ait obtenu une prolongation de délai. Celui qui a obtenu une prolongation de délai et n'a pas payé à l'expiration de cette prolongation est de même exclu des cours pour le semestre.

Validation des cours suivis

Pour la scolarité exigée par les règlements des diverses Facultés et Ecoles, il ne peut être tenu compte que des semestres et des cours pour lesquels l'étudiant a obtenu la signature de son livret d'étudiant par ses professeurs, au début et à la fin du semestre.

L'étudiant doit donc présenter son livret d'étudiant au visa de ses professeurs au début et à la fin du semestre.

Perte d'un livret d'étudiant

Si l'étudiant perd son livret d'inscription aux cours, le Secrétaire peut lui en délivrer un autre, moyennant paiement d'une taxe de Fr. 20.—.

III. Finances semestrielles

Chaque semestre, l'étudiant doit payer les taxes spéciales et les finances de cours.

Les taxes spéciales sont les suivantes :

en faveur de la Bibliothèque cantonale et universitaire	Fr.	5.50
en faveur du Sanatorium universitaire de Léysin	»	7.—
en faveur de la Salle de lecture	»	1.25
en faveur du Comité de patronage	»	1.25
contribution à la Caisse des assurances	»	12.—
cotisation à l'Association générale des étudiants (voir		
page 20)	»	2.50
cotisation en faveur des sports	»	2.50

Fr. 32.—

Les finances de cours sont les suivantes :

A — Facultés et Ecoles qui en dépendent

a) *Cours universitaires, par semestre et par heure hebdomadaire* Fr. 6.—

b) *Laboratoires :*

pour les laboratoires de chimie pharmaceutique et galénique de l'Ecole de pharmacie, finance semestrielle globale de » 115.—
 pour un laboratoire de 4 heures (un après-midi ou une matinée) » 30.—
 pour un laboratoire de 2 heures » 15.—
 pour un laboratoire de 8 heures » 55.—
 pour un laboratoire de 12 heures » 75.—
 pour un laboratoire de 16 heures » 95.—
 pour un laboratoire de 20 heures » 115.—

N. B. — Chaque laboratoire se paie séparément, conformément au barème ci-dessus.

Tout candidat au doctorat ès sciences est tenu de s'inscrire au « grand laboratoire », ce qui lui permet de travailler tous les jours, matin et après-midi, dans le laboratoire qui l'intéresse. Il paie : en botanique, zoologie et géologie, une finance de Fr. 100.— dans les autres laboratoires une finance de . . . » 150.—

c) *Travaux pratiques et cliniques de la Faculté de médecine :*

Anatomie : dissection Fr. 100.—
 » conférences anatomiques » 15.—
 Embryologie : laboratoire » 30.—
 Histologie spéciale : laboratoire (été) » 30.—
 » générale : laboratoire (hiver) » 20.—
 » exercices de diagnostic en histologie » 20.—
 » grand laboratoire » 100.—
 Physiologie : laboratoire » 60.—
 Chimie physiologique : laboratoire » 30.—
 Anatomie pathologique :
 démonstrations pour étudiants avancés » 15.—
 démonstrations pour étudiants débutants » 10.—
 démonstrations et autopsies » 30.—
 Auscultation et percussion : cours pratique » 15.—
 Dermatologie : cours pratique » 15.—
 Histologie pathologique : cours pratique » 30.—
 Oto-rhino-laryngoscopie 2 heures » 20.—

Oto-rhino-laryngoscopie 4 heures	Fr.	30.—	Par décision du Conseil d'Etat, les finances de cours sont temporairement majorées de 10 %
Hygiène, parasitologie et bactériologie : laboratoire	»	30.—	
Matière médicale : démonstrations	»	15.—	
Psychiatrie : diagnostic	»	15.—	
Cliniques :			
chirurgicale propédeutique	»	20.—	
chirurgicale	»	50.—	
dermato-vénérologique propédeutique	»	8.—	
dermatologique	»	20.—	
infantile	»	20.—	
médicale	»	50.—	
obstétricale et gynécologique	»	30.—	
ophtalmologique	»	25.—	
oto-rhino-laryngologique	»	30.—	
psychiatrique	»	15.—	
Policlinique médicale	»	30.—	
Policlinique chirurgicale	»	15.—	
Médecine des accidents	»	15.—	
Opérations obstétricales	»	20.—	
Opérations obstétricales, répétitions	»	25.—	
Ophtalmoscopie (exercices pratiques)	»	15.—	
Pansements	»	15.—	

B — Ecole polytechnique

Cours

Finance semestrielle globale :		
Section des ingénieurs chimistes	Fr.	75.—
Autres sections de l'Ecole d'ingénieurs et Ecole d'architecture	»	150.—

IV. Prêts d'honneur et Bourses

Réduction et dispense des finances de cours

Les frères et sœurs qui sont étudiants en même temps et ceux qui ont des frères ou sœurs aux Gymnases de Lausanne (Gymnases cantonaux, Gymnase des jeunes filles de la ville de Lausanne, classes de maturité de l'Ecole supérieure de commerce) bénéficient d'une réduction de 25 % s'ils sont deux, de 33 % s'ils sont trois ou plus.

Les étudiants de *nationalité suisse* dont la situation de fortune le justifie, peuvent demander à être dispensés du paiement de tout ou partie des finances de cours. Ils peuvent aussi demander à bénéficier d'un prêt d'honneur ; le prêt d'honneur implique la dispense des finances de cours.

Ces demandes se font sur formules spéciales remises par le Secrétaire. Elles doivent être déposées au Secrétariat avant le 10 novembre au semestre d'hiver, avant le 10 mai au semestre d'été.

Aucune dispense de finances de cours, aucun prêt d'honneur ne peuvent être accordés avant le deuxième semestre d'études.

Les étudiants qui obtiennent une dispense ou un prêt s'engagent à rembourser ultérieurement les sommes qu'ils auront reçues.

La ville de Lausanne accorde en outre aux étudiants et étudiantes dont les parents sont domiciliés à Lausanne depuis dix ans au moins des bourses d'études pouvant s'élever jusqu'à 1500 francs (exceptionnellement 2000 francs par an).

Les demandes doivent être établies sur la formule officielle que l'on peut obtenir, en même temps que le règlement des bourses de la Ville, au Secrétariat de l'Université ou à celui de l'Ecole polytechnique

V. Exmatriculation

Les étudiants qui quittent l'Université temporairement ou définitivement avant la fin de leurs études peuvent demander un certificat d'exmatriculation. Ce certificat leur est délivré moyennant paiement d'une finance de Fr. 11.— qui doit être accompagnée du ou des livrets d'étudiant et de la carte d'immatriculation.

Les étudiants qui terminent leurs études à l'Université sont considérés comme exmatriculés d'office au moment où ils reçoivent leur diplôme de fin d'études. Cette règle souffre des exceptions dans des cas définis.

En vertu d'une décision de la Commission universitaire du 20 octobre 1943, tout étudiant étranger qui aura quitté l'Université depuis un semestre sera considéré comme exmatriculé d'office, à moins qu'il n'ait informé par écrit le Secrétariat de l'Université de son intention de revenir à une date donnée.

VI. Examen sur un cours

L'étudiant qui le désire est admis à subir des épreuves sur les matières étudiées par lui. Il paie par examen une finance de Fr. 5.—.

Les attestations relatives à ces épreuves sont établies sur un formulaire spécial mentionnant que ce ne sont ni des diplômes, ni des certificats d'études ; elles sont signées par les professeurs intéressés et remises à l'étudiant par le bureau de l'Université.

VII. Remise des diplômes

Les diplômes ne peuvent être délivrés qu'après paiement, entre les mains de l'huissier de l'Université, des émoluments suivants :

Doctorat (sur parchemin)	Fr. 26.—
Doctorat (sur papier)	» 16.—
Certificat d'études médicales	» 16.—
Licence et autres diplômes	» 11.—
Certificat d'études françaises	» 3.—
Certificat d'études supérieures de sciences	» 2.—
Duplicata	» 6.—

B. AUDITEURS

Toute personne peut suivre les cours de l'Université à titre d'auditeur, à condition de se faire inscrire en cette qualité au Secrétariat et de payer

1. un droit d'inscription semestrielle de Fr. 11.—
2. une finance de cours de » 8.80
par semestre et par heure hebdomadaire.

Cette finance est réduite à Fr. 4.40 pour les auditeurs qui, au semestre d'hiver, s'inscrivent après le 1^{er} janvier.

Les gradués de l'Université de Lausanne qui exercent une activité régulière dans l'enseignement public du canton de Vaud sont exonérés de la finance de cours. Ils ne sont astreints qu'à la finance d'inscription.

Les finances des laboratoires et des cliniques sont majorées de 20 % pour les auditeurs. Les auditeurs qui désirent suivre les laboratoires et les cliniques sont tenus d'en demander l'autorisation au professeur intéressé.

Les auditeurs reçoivent une feuille d'inscription aux cours qu'ils se proposent de suivre, ou, s'ils le préfèrent, un « Livret d'auditeur ». Ils sont priés de présenter leur feuille ou leur livret au visa des professeurs dont ils suivent les cours, au début et à la fin du semestre.

Moyennant une contribution semestrielle de Fr. 5.50 payable à la Bibliothèque cantonale et universitaire directement, les auditeurs peuvent, comme usagers de la bibliothèque, jouir des mêmes avantages que les étudiants immatriculés.

Moyennant une cotisation semestrielle de Fr. 2.— les auditeurs peuvent être admis à la Salle de lecture des étudiants (voir plus loin page 18).

C. DIVERS

I. Assurances

Moyennant une contribution semestrielle, l'Université assure tous les étudiants contre la maladie et les accidents professionnels, aux conditions prévues par le règlement de la Caisse des assurances. Ce règlement est en vente au secrétariat, au prix de Fr. 0.50.

Pour avoir droit aux prestations de la Caisse, l'étudiant malade doit remettre au Secrétariat de l'Université, à l'adresse du médecin-conseil, les formules requises dans les huit jours qui suivent le début de la maladie.

Faute de ces pièces, aucune indemnité n'est payable.

Pour recevoir les indemnités auxquelles il a droit, l'étudiant doit présenter, dûment acquittées, les notes de médecin, pharmacien et hospitalisation dans un délai de trois mois à partir de la signature du certificat de guérison. Les engagements de la Caisse cessent à l'expiration de ce délai.

II. Assurance-vieillesse

Tous les étudiants qui sont arrivés à l'âge de vingt ans révolus dans les six premiers mois de l'année (1^{er} janvier-30 juin) doivent les cotisations A. V. S. à partir du 1^{er} juillet de cette année-là. Tous ceux qui ont eu vingt ans dans les six derniers mois (1^{er} juillet-31 décembre) les doivent à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante. Ils ne seront admis à payer leurs finances de cours que sur présentation du carnet d'assurance-vieillesse, muni du timbre de Fr. 6.— exigé par semestre.

Ce carnet est à réclamer à l'agence A. V. S. de Lausanne, rue Beau-Séjour 8 (bureau n° 319), qui donnera toutes les indications nécessaires. Les timbres doivent être achetés à l'agence de Beau-Séjour, à l'exclusion de tout autre bureau.

Pour obtenir l'exonération prévue à l'art. 2 du Règlement d'exécution, les étudiants étrangers doivent présenter leurs permis de séjour à l'agence A.V.S. (bureau n° 319). Ce permis, muni du timbre d'exonération, sera exigé par le Secrétariat au moment du paiement des finances d'études.

Les étudiants suisses qui ont travaillé pendant le semestre précédent le semestre d'études et ont gagné plus de Fr. 150.— peuvent également demander la dispense du timbre. Ils en feront la demande au bureau n° 319 et se présenteront pour régler leurs finances de cours avec le carnet rose mentionnant cette exonération.

III. Comité de patronage des étudiants

Président : M. Edmond GRIN, professeur à la Faculté de théologie.

Membres : M. le Recteur de l'Université.

M. le Directeur de l'Ecole polytechnique.

M. le Syndic de la ville de Lausanne.

M. le Président de la Société académique vaudoise.

M. le Directeur de l'Association des intérêts de Lausanne.

MM. Marcel BRIDEL, professeur à la Faculté de droit.

Maurice VULLIET, professeur à la Faculté de médecine.

Gilbert GUIBAN, professeur à la Faculté des lettres.

Robert MATTHEY, professeur à la Faculté des sciences.

Robert MERCIER, professeur à l'Ecole polytechnique.

IV. Salle de lecture

Les étudiants ont à leur disposition une salle de lecture pourvue d'un grand nombre de journaux et de revues. Installée à l'ancienne Académie, cette salle de lecture est ouverte, sauf les dimanches et les jours fériés, de 8 heures à 19 heures.

Pendant les vacances de printemps et d'été, elle est fermée durant une semaine.

V. Réfectoire

Les étudiants ont à leur disposition, à la Cité, maison Levade, un réfectoire où consommations et repas substantiels leur sont servis à des prix aussi modiques que possible.

VI. Association générale des étudiants

L'Association générale des étudiants est le groupement officiel et obligatoire de tous les étudiants régulièrement immatriculés à l'Université de Lausanne. Elle représente l'ensemble des étudiants vis-à-vis des autorités universitaires. Elle collabore avec les autres organisations suisses et étrangères, Union nationale des étudiants

de Suisse et Confédération internationale des étudiants, qui s'occupent en particulier de l'entraide universitaire, des échanges d'étudiants, des camps de travail pour étudiants, des camps de vacances, etc.

L'Association générale des étudiants comprend diverses sections telles que : art et culture, entraide, sports, etc. Son bureau est à la place de la Cathédrale 5, rez-de-chaussée.

VII. Sociétés d'étudiants

Aucune société d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université.

Les statuts de ces sociétés doivent être soumis à l'Université pour approbation.

L'Université doit être informée chaque semestre de la composition des comités de ces sociétés.

Une société peut être suspendue ou dissoute par décision de l'Université.

VIII. Aumônier des étudiants

M. le pasteur Edouard MAURIS, chargé de cours, aumônier des étudiants, reçoit

à l'ancienne Académie, salle n° VII

les mardi et jeudi de 10 à 12 heures,

le vendredi de 17 à 19 heures,

ou sur rendez-vous à son domicile, Pully, chemin de Verney 5.

IX. Enseignement propédeutique de français

La Faculté de médecine organise, avec l'approbation du Département de l'instruction publique, un cours propédeutique de français pour les étudiants étrangers. Ce cours est accessible aux étudiants des autres Facultés et Ecoles. Renseignements et inscription au secrétariat de l'Université.

AVIS AUX CANDIDATS AU DOCTORAT

L'Union nationale des étudiants de Suisse a créé une « Centrale des thèses ».

Le but de cette institution est d'éviter à un candidat au doctorat l'ennui de choisir un sujet de thèse déjà choisi par un autre. Le

candidat est invité à faire inscrire le sujet qu'il se propose de traiter auprès de la Centrale des thèses, Bibliothèque nationale, Berne, en lui envoyant, dûment remplie, une carte à demander au secrétariat de sa faculté, et en joignant Fr. 1.— en timbres-poste au profit de l'Union nationale des étudiants de Suisse.

Office central universitaire suisse

Sonneggstrasse 26 — ZURICH 6 — Tél. (051) 26 17 47

Secrétaire : Prof. Bruno Boesch, D^r phil.

L'Office central universitaire suisse offre gratuitement aux étudiants suisses et étrangers des renseignements généraux sur

l'organisation des études (moyens d'études, conditions d'admission, etc.) aux universités et centres de recherches scientifiques en Suisse et à l'étranger,

les *échanges d'étudiants* entre les universités de la Suisse allemande et romande ainsi qu'entre la Suisse et l'étranger,

les *fondations universitaires*, bourses d'études, etc.

Le bureau de l'Office est ouvert le matin seulement.

Facultés

DE

Théologie, Droit, Médecine
Lettres, Sciences

ET

Ecoles rattachées aux Facultés
de Droit, des Lettres et des Sciences

Programme des cours

DU

Semestre d'hiver

1952-1953

15 octobre - 20 mars

N. B. — Les cours particuliers (*collegia privatissima*) sont régis par les articles 44-46 du Règlement général de l'Université. Dans les pages qui suivent, l'abréviation (*priv.*) les désigne. Ils ne sont pas accessibles aux auditeurs.

Faculté de Théologie protestante

Doyen : M. le professeur Edouard Burnier.

La Faculté de théologie prépare à la carrière pastorale dans les Eglises évangéliques réformées et, plus spécialement, dans l'Eglise nationale du canton de Vaud, avec laquelle elle est unie par des liens organiques officiels.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur du baccalauréat ès lettres ou d'un titre jugé équivalent, comportant la connaissance du latin et du grec. Le candidat doit en outre avoir passé un examen portant sur les éléments de la langue hébraïque.

Grades

La Faculté de théologie prépare aux grades suivants :

1. *Licence en théologie.*
2. *Licence ès sciences religieuses.*
3. *Doctorat en théologie.*

Durée des études

Licence en théologie

Les études de théologie sont réparties en huit semestres, séparés, après le quatrième semestre, par un examen propédeutique. Ces études comportent essentiellement l'exégèse de l'Ancien et du Nouveau Testaments, l'histoire des religions et l'histoire du christianisme, la théologie systématique (dogmatique et morale) et la préparation pratique au ministère pastoral.

Au terme des huit semestres, et après avoir fait approuver par les professeurs intéressés quatre travaux écrits relatifs aux quatre disciplines théoriques de la théologie, ainsi qu'un nombre déterminé d'exercices pratiques, le candidat peut se présenter à l'examen final pour obtenir le grade de licencié en théologie.

Le licencié en théologie, après le stage pratique réglementaire, est admis à subir, devant la Commission de consécration de l'Eglise nationale vaudoise, les épreuves à la suite desquelles il pourra être reçu dans le corps pastoral de cette Eglise.

Une caisse spéciale sert à faciliter les études de candidats méritants qui se destinent au ministère pastoral dans l'Eglise nationale vaudoise.

Pour tout ce qui concerne le stage (dont les frais incombent au candidat), l'examen médical exigé des futurs pasteurs, et l'aide éventuelle de la Caisse des études, les étudiants doivent se renseigner auprès du Secrétaire du Conseil synodal.

Licence ès sciences religieuses

La licence ès sciences religieuses est conférée au candidat qui a satisfait à toutes les prescriptions concernant la licence en théologie, à l'exception de l'examen et des travaux portant sur la théologie pratique. La licence ès sciences religieuses ne donne pas le droit de se présenter devant la Commission de consécration. Cette licence peut en tout temps être transformée en une licence en théologie, si le candidat la complète par l'examen et les travaux réglementaires de théologie pratique.

Doctorat en théologie

La Faculté de théologie organise, pour les candidats au grade de docteur en théologie, des épreuves comprenant un examen et la soutenance publique d'une thèse.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 2, p. 102.

Voir le *Règlement de la Faculté de théologie*, Lausanne 1935, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

M. Georges PIDOUX, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 1. Langue hébraïque | 2 h. |
| 2. Lecture de textes choisis dans la Genèse et l'Exode | 2 h. |
| 3. Théologie de l'Ancien Testament : anthropologie | 1 h. |
| 4. Séminaire d'exégèse : le second Esaïe | 2 h. |

5. Archéologie biblique 1 h.

M. Charles MASSON, prof. ord.

6. Théologie de saint Paul 2 h.
 7. Exégèse de textes des évangiles synoptiques 3 h.
 8. Introduction au Nouveau Testament 1 h.
 9. Exégèse de l'épître aux Romains 2 h.

M. Henri MEYLAN, prof. ord.

10. Histoire de l'Eglise : l'Eglise et la Révolution française 4 h.
 11. Histoire des dogmes : la formation du dogme chrétien 3 h.
 12. Séminaire d'histoire de l'Eglise (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
 13. Séminaire d'histoire des dogmes (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
 14. Liturgique I (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M. Edmond GRIN, prof. ord.

15. Introduction aux études de théologie (étudiants de I^{re} année) priv. 2 h.
 16. Introduction aux problèmes de morale (étudiants de I^{re} et II^e années) (2 h. tous les 15 jours) priv. 1 h.
 17. Morale 4 h.
 18. Séminaire de théologie systématique (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

M. Henri GERMOND, prof. ord.

19. Théologie pastorale 2 h.
 20. Séminaire de théologie pastorale 1 h.
 21. Ecclésiologie 1 h.
 22. Séminaire d'homilétique 1 h.
 23. Histoire des religions 2 h.

M. Edouard BURNIER, prof. extr.

24. Apologétique	2 h.
25. Séminaire de philosophie religieuse	1 h.
26. Séminaire de théologie contemporaine (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Edouard MAURIS, chargé de cours

27. Histoire de la théologie moderne	2 h.
--	------

M. Pierre JACCARD, chargé de cours

28. Psychologie de la religion	1 h.
29. Ethique sociale	1 h.

Deux professeurs à tour de rôle :

30. Exercices homilétiques et catéchétiques	3 h.
---	------

Philosophie

(Voir page 50.)

Faculté de Droit

Doyen : M. le professeur Charles Rathgeb.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, et obtenir un diplôme de *licence en droit* ou de *doctorat en droit*, il faut être porteur d'un des diplômes de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un diplôme jugé équivalent. La délivrance d'un *certificat d'études juridiques* ou d'*économie politique* est subordonnée à la même condition.

Grades

La Faculté de droit prépare aux grades suivants :

1. *Licence en droit*, mention « *droit suisse* », avec ou sans thèse.
2. *Licence en droit* avec mention d'une législation étrangère.
3. *Doctorat en droit*, mention « *sciences juridiques* ».
4. *Doctorat en droit*, mention « *économie politique* », ainsi qu'à des *Certificats d'études juridiques et d'économie politique*.

Durée des études

Six semestres d'inscription aux cours sont exigés du candidat qui se présente aux examens de la *licence*.

Les examens peuvent être subis en deux séries.

N.B. — Les licenciés en droit de l'Université de Lausanne sont dispensés des examens d'admission au stage du notariat, sous réserve d'examens d'arithmétique et de comptabilité, à subir avec succès dans les deux ans qui suivront leur entrée en stage.

Pour entrer dans le barreau vaudois, il faut être porteur de la licence en droit, mention : « *droit suisse* », avec thèse.

Auditeurs

A la demande des professeurs intéressés, la Faculté se réserve le droit de limiter le nombre des inscriptions d'auditeurs à leurs cours.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 3, p. 102.

Voir le *Règlement de la Faculté de droit*, Lausanne 1947, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

M. Firmin OULES, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 1. Economie politique | 3 h. |
| 2. Histoire des doctrines et des faits économiques | 1 h. |
| 3. Statistique économique | 2 h. |
| 4. Séminaire d'économie politique | 2 h. |

M. Henri BORLE, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 5. Economie politique nationale : la réglementation des banques en Suisse et à l'étranger | 2 h. |
|---|------|

M. Jacques SECRÉTAN, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 6. Droit international public | 2 h. |
| 7. Droit diplomatique et consulaire | 1 h. |
| 8. Séminaire de droit international public et de droit diplomatique | 1 h. |
| Problèmes choisis de droit international public et de droit diplomatique | 2 h. |

M. Marcel BRIDEL, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 9. Droit constitutionnel général | 3 h. |
| 10. Droit constitutionnel suisse : notions fondamentales ; les organes de l'Etat | 3 h. |

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 11. Droit administratif | 2 h. |
| 12. Droit fiscal | 2 h. |
| 13. Séminaire de droit administratif (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| Economie et législation sociales | 2 h. |

M. Pierre CAVIN, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 14. Droit civil : droit de la famille et droit des successions | 5 h. |
| 15. Séminaire de droit civil : les droits réels immobiliers (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 16. Introduction aux études juridiques : les sources du droit | 2 h. |

M. François GILLIARD, chargé de cours

- | | |
|---|------|
| 17. Histoire du droit : partie générale | 2 h. |
| 18. Histoire du droit : partie spéciale | 2 h. |

M. Philippe MEYLAN, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 19. Droit romain, partie générale : droit quiritaire | 3 h. |
| 20. Droit romain, partie spéciale : les obligations (partie générale) | 2 h. |
| 21. Exégèse des Pandectes | 1 h. |
| 22. Séminaire de droit romain | 2 h. |

M. Roger SECRETAN, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 23. Droit des obligations, partie spéciale : les contrats | 3 h. |
| 24. Droit commercial : papiers-valeurs ; droit de change | 3 h. |
| 25. Séminaire de droit privé (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Paul TURIN, chargé de cours

- | | |
|---------------------------------------|------|
| 26. Les brevets d'invention | 2 h. |
|---------------------------------------|------|

M. Charles RATHGEB, prof. ord.

27. Droit pénal	4 h.
28. Droit international privé	2 h.
29. Procédure civile	2 h.

M. Guy FLATTET, prof. extr.

30. Droit civil français I : régimes matrimoniaux	2 h.
31. Droit civil français II : les obligations	2 h.
32. Droit civil comparé	2 h.
33. Procédure civile française	1 h.
34. Exercices de rédaction juridique	2 h.

M. Bernhard AUBIN, prof. extr.

35. B G B : Allgemeiner Teil	4 h.
36. B G B : Erbrecht	4 h.
37. B G B : Uebungen mit schriftlichen Arbeiten (priv.) (2 h. tous les 15 jours)	1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

38. Médecine légale	1 h.
-------------------------------	------

M. William BOVEN, prof. ord.

39. Psychiatrie légale	1 h.
----------------------------------	------

FACULTÉ DE DROIT

31

Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

(Voir page 39.)

* * *

M. Marc CHAPUIS, privat docent

(Ne professe pas ce semestre)

M. Charles GILLIÉRON, privat docent

40. Etude de la preuve pénale

13

Ecole des Sciences sociales et politiques

Président : M. le professeur Jacques Secrétan.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent aussi être immatriculés en vue des études conduisant au *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires* les porteurs du *certificat de maturité* délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiants qui ont fait des études secondaires ne correspondant pas en tous points à celles qui donnent accès normalement à l'Université peuvent être autorisés à s'immatriculer en vue d'études à l'Ecole des sciences sociales et politiques après avoir subi avec succès un examen préalable d'admission dont le programme figure dans le règlement de l'Ecole.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades (*licence* et *doctorat*), il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité ou d'un titre jugé équivalent ou encore avoir passé avec succès l'examen préalable.

Pour être admis aux examens du *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'une maturité ou du *certificat de maturité commerciale* délivré par l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne, ou d'un titre jugé équivalent.

Pour être admis aux examens pratiques du *Certificat d'études pédagogiques*, il faut être licencié ès lettres, ès sciences ou ès sciences commerciales, et porteur du *certificat médical* spécifié ci-dessous.

Grades

L'Ecole des sciences sociales et politiques prépare aux grades, diplôme et certificat suivants :

1. *Licence*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
2. *Doctorat*
 - a) ès sciences sociales ;
 - b) ès sciences politiques ;
 - c) ès sciences pédagogiques.
3. *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires.*
4. *Certificat d'études pédagogiques.*

Durée des études

La scolarité exigée est de :

- 6 semestres pour la *licence ès sciences sociales et ès sciences politiques*,
- 4 semestres pour la *licence ès sciences pédagogiques*,
- 4 semestres pour le *Diplôme d'études diplomatiques et consulaires*,
- 2 semestres pour le *Certificat d'études pédagogiques*.

Pour être admis aux épreuves du *doctorat*, le candidat doit être porteur d'une licence (ès sciences politiques, sociales, pédagogiques, en théologie, droit, lettres ou sciences, ou en hautes études commerciales) ou d'un diplôme d'une haute école technique. Les épreuves du doctorat comportent des examens impliquant une certaine scolarité et une thèse.

Examen médical des candidats à l'enseignement secondaire

En application de la décision prise par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, les *candidats et candidates à l'enseignement secondaire* doivent fournir, outre les titres prévus par la loi du 25 février 1908 (art. 82 et 83), un *certificat médical* déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante.

L'examen médical aura lieu *avant l'inscription à l'examen théorique du Certificat d'études pédagogiques*.

Cet examen sera fait par des médecins désignés par le Département de l'instruction publique et aux frais des intéressés.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 4, p. 102.

Voir le *Règlement de l'Ecole des sciences sociales et politiques*, Lausanne 1947, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

COURS OBLIGATOIRES

A : Section des sciences politiques

B : Section des sciences sociales

C : Section des sciences pédagogiques

(Voir le règlement de l'Ecole.)

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Maurice GEX, chargé de cours

1. Introduction aux problèmes philosophiques (A, B, C) . . . 2 h.

M. Jacques FREYMOND, prof. ord.

2. Histoire diplomatique : Problèmes méditerranéens (A, B) 1 h.
 3. Séminaire d'histoire diplomatique (A, B) 1 h.

M. Jean-Charles BIAUDET, chargé de cours

4. La Suisse sous l'Acte de médiation 1 h.

M. Jacques SECRÉTAN, prof. extr.

5. Problèmes choisis de droit international public et de droit diplomatique (A) 2 h.

M. Henri ZWAHLEN, prof. ord.

6. Economie et législation sociales (A, B) 2 h.

M. Louis MEYLAN, prof. ord.

7. Didactique générale (première partie) (C) 2 h.
 8. Histoire des doctrines pédagogiques : le moyen âge et la Renaissance (C) 1 h.
 9. Séminaire de didactique (2 h. tous les 15 jours) (C) 1 h.
 10. Séminaire d'histoire des doctrines pédagogiques (2 h. tous les 15 jours) (C) 1 h.
 11. Orientation pratique à l'intention des candidats à l'enseignement secondaire (privé et gratuit) (C) :
 a) Organisation et législation scolaires 2 h.
 b) Didactiques spéciales 2 h.

M. Jean PIAGET, prof. ord.

12. Psychologie générale ; l'intelligence (B, C) 2 h.

Vacat.

13. Sociologie générale (B) 2 h.

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de droit. — MM. F. Oulès : Economie politique et séminaire (A, B), histoire des doctrines économiques (A, B), statistique (A, B).

H. Borle : Economie politique nationale et séminaire (A, B). — M. Bridel : Droit constitutionnel général (A), droit constitutionnel suisse (A). — H. Zwahlen : Droit administratif (A). — J. Secrétan : Droit international public et séminaire (A), droit diplomatique (A). — P. Cavin : Introduction aux études juridiques (A, B). — Ch. Rathgeb : Droit international privé (A). — R. Secrétan : Droit des obligations et droit commercial (B).

Ecole des hautes études commerciales. — MM. *H. Onde* : Géographie économique et séminaire de géographie (A). — *H. Borle* : Institutions économiques (A, B).

Faculté des lettres. — MM. *R. Bray* : Littérature et langue françaises (A, B, C). — *J. Freymond* : Histoire générale (A, B). — *P. Thévenaz* : Philosophie (B), histoire de la philosophie (A, C). — *H. Onde* : Géographie humaine (B).

COURS A OPTION

Les matières à option sont choisies, conformément au règlement de l'Ecole, dans l'enseignement de l'Ecole et d'autres Facultés, notamment parmi les branches suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :

I. Cours spéciaux à l'Ecole :

M. Albert MASNATA, privat docent

14. Problèmes économiques internationaux : les échanges internationaux et les systèmes économiques nationaux 1 h.

M. Jacques BOURQUIN, privat docent

15. L'information dans la société moderne : la mission de la presse 1 h.

Cours libre :

M. Marcel PILET-GOLAZ,
ancien président de la Confédération

16. Histoire des systèmes politiques 1 h.

II. Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles :

Faculté de théologie. — MM. *E. Grin* : Morale. — *H. Germond* : Histoire des religions.

Faculté de droit. — M. *F. Gilliard* : Histoire du droit.

Ecole des hautes études commerciales. — M. *P. Hedinger* : Textes commerciaux allemands et français.

Faculté des lettres. — MM. *G. Bohnenblust* : Langue allemande. — *G. Bonnard* : Langue anglaise. — *F. Chiappelli* : Langue italienne. — *C. Regamey* : Langue russe. — *J. Leymarie* : Histoire de l'Art.

Ecole des hautes Etudes commerciales

Directeur : M. le professeur Jules Chuard.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Peuvent être aussi immatriculés en vue d'études à l'Ecole des hautes études commerciales les porteurs d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse, ou d'un titre jugé équivalent.

A titre *exceptionnel*, le Conseil de l'Ecole peut demander l'immatriculation pour un candidat qui, ne possédant pas de titre lui donnant droit à l'immatriculation, a subi avec succès un examen d'admission portant sur le programme complet de l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne.

Admission aux grades

Pour être admis sans autre aux examens de certificats ou de grades, il faut être porteur d'un certificat de maturité délivré par une école supérieure de commerce de la Suisse.

Les étudiants qui ne possèdent pas un certificat de maturité commerciale sont astreints à suivre le cours d'*Introduction aux études commerciales* et à subir, au bout de deux semestres, un examen préalable sur cette matière.

Les étudiants qui n'ont pas fait leurs études secondaires en langue française doivent subir un examen préalable établissant leur connaissance pratique du français.

Grades

L'Ecole des hautes études commerciales prépare aux certificats et grades suivants :

1. Certificats d'études supérieures

- a) en institutions économiques ;
- b) en économie de l'entreprise ;
- c) en géographie économique ;
- d) en mathématiques financières ;
- e) en technique des assurances.

2. *Licence*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

3. *Doctorat*

- a) ès sciences commerciales et économiques ;
- b) ès sciences commerciales et actuarielles.

Durée des études

La scolarité exigée est de quatre semestres pour les *Certificats d'études supérieures* et de six semestres pour la *licence* et pour le *doctorat*.

Deux au moins de ces six semestres doivent être passés à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, nos 5 et 14, pp. 102 et 103.

Voir le *Règlement de l'École des hautes études commerciales*, Lausanne 1948, en vente au Secrétariat de l'Université, au prix de Fr. 0.50.

I. *Les cours spéciaux à l'école sont les suivants :*

M. Henri BORLE, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 1. Institutions économiques : politique et systèmes douaniers | 4 h. |
| 2. Séminaire d'économie commerciale et nationale | 1 h. |
| Economie politique nationale | 2 h. |

M. Jean COLAY, prof. extr.

- | | |
|---|------|
| 3. Cartels, trusts, entreprises coopératives | 1 h. |
| 4. Introduction aux études commerciales supérieures | 2 h. |

M. Maurice BOURQUIN, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 5. Economie de l'entreprise : organisation industrielle | 4 h. |
| 6. Séminaire d'économie de l'entreprise : étude et visites d'entreprises | 2 h. |

Institut de Police scientifique

M. Marc BISCHOFF, prof. ord.

1. Police scientifique : les preuves techniques applicables en matière de vols, d'homicides, d'attentats et d'incendies 1 h.
2. Police scientifique : méthodes scientifiques d'investigation judiciaire et policière (vols, homicides, incendies) ; connaissance pratique du criminel 2 h.
3. Démonstrations pratiques de police scientifique (en collaboration avec le chef de travaux) 2 h.
4. Laboratoire de police scientifique Tous les jours
5. Photographie théorique (objectifs, préparations sensibles, théories de l'image latente et du développement, révélateurs) 1 h.
6. Laboratoire de photographie 3 h.

N. B. — Les laboratoires de l'*Institut de police scientifique* et de *photographie* se trouvent à l'Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 41 01)

Faculté de Médecine

Doyen : M. le professeur Maurice Jaccottet

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut

1. Pour le candidat de nationalité suisse, être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ;
2. Pour le candidat de nationalité étrangère, être porteur d'un titre qui lui donne le droit de faire des études de médecine dans le pays qui l'a délivré.

Grades

Les études faites à la Faculté de médecine préparent :

1. **Les étudiants de nationalité suisse,** aux examens fédéraux pour les médecins et les médecins-dentistes (voir *Règlement spécial*). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme de médecin délivré par la Confédération suisse*, qui autorise le porteur à pratiquer la médecine sur tout son territoire. Les étudiants en médecine dentaire et vétérinaire ne peuvent faire à l'Université de Lausanne que les deux premiers examens fédéraux.
2. **Les étudiants de nationalité étrangère,** aux examens en vue du *Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne* (voir *Règlement spécial*). Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir suivi tous les cours, cliniques et laboratoires exigés des étudiants suisses. Leur réussite ne donne pas le droit de pratiquer la médecine en Suisse.

Thèses

La Faculté de médecine décerne, après la présentation d'un travail spécial au Conseil de Faculté :

- a) le grade de *docteur en médecine* au porteur du *Diplôme de médecin, fédéral ou universitaire*.
- b) le grade de *docteur en médecine* au médecin porteur d'un diplôme étranger (voir *Règlement spécial*) ;
- c) le grade de *docteur en médecine dentaire* et celui de *docteur en médecine vétérinaire*.

Durée des études

Les études de médecine comportent treize semestres.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, etc.*, 1 br., Fr. 1.—, et le *Règlement pour l'obtention du Diplôme de médecin conféré par l'Université de Lausanne*, 1 br., Lausanne 1951, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires et Instituts

N. B. — Pour les laboratoires de *chimie, physique, botanique et zoologie*, voir sous Faculté des sciences, p. 62 et 63.

1. Institut d'anatomie normale.

Directeur : M. le professeur G. Winckler.

Ecole de médecine (22 83 32).

2. Institut d'anatomie pathologique

Directeur : M. le professeur J.-L. Nicod.

Hôpital cantonal (21 43 01).

3. Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène.

Directeur : M. le professeur P. Hauduroy.

Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 46).

4. Institut d'histologie et d'embryologie.

Directeur : M. le professeur O. Bucher.

Ecole de médecine (22 83 32).

5. Institut de médecine légale.

Directeur : M. le professeur Marc-Henri Thélin.

Policlinique, rue César Roux 19 (22 85 41).

6. Laboratoire de physiologie

Directeur : M. le professeur A. Fleisch.

Institut de physiologie, Champ de l'Air (22 80 99).

7. Institut de radiologie.

Directeur : M. le professeur L. Babiantz.

Hôpital cantonal (21 43 01).

Cliniques

1. Clinique médicale.
Chef : M. le professeur A. Vannotti.
Hôpital Nestlé (21 43 01).
2. Clinique chirurgicale.
Chef : M. le professeur P. Decker.
Hôpital cantonal (21 43 01).
3. Clinique dermatologique.
Chef : M. le professeur H. Jaeger.
Hôpital cantonal (21 43 01).
4. Clinique obstétricale et gynécologique.
Chef : M. le professeur R. Rochat.
Maternité (21 43 01).
5. Clinique ophtalmologique.
Chef : M. le professeur B. Streiff.
Hôpital ophtalmique (24 90 53).
6. Clinique oto-rhino-laryngologique.
Chef : M. le professeur J.-P. Taiffens.
Hôpital cantonal (21 43 01).
7. Clinique pédiatrique.
Chef : M. le professeur M. Jaccottet.
Maternité (21 43 01).
8. Clinique psychiatrique.
Chef : M. le professeur H. Steck.
Hôpital de Cery (24 07 71).
9. Polyclinique médicale.
Chef : M. le professeur Ed. Jequier-Doge.
Polyclinique, rue César Roux 19 (22 85 41).

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 6, p. 102.

M. Georges WINCKLER, prof. extr.

- | | |
|--|----------------|
| 1. Anatomie | 5 h. |
| 2. Conférences d'anatomie médico-chirurgicale (pour étudiants avancés) priv. | 3 h. |
| 3. Dissection | Tous les jours |
| 4. Travaux pratiques | Tous les jours |

M. Otto BUCHER, prof. ord.

- | | |
|--|----------------|
| 5. Histologie générale | 4 h. |
| 6. Travaux pratiques d'histologie | 2 h. |
| 7. Anatomie du système nerveux central | 2 h. |
| 8. Exercices de diagnostic en histologie (priv.) | 2 h. |
| 9. Travaux de laboratoire (pour étudiants avancés) | Tous les jours |

M. Alfred FLEISCH, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 10. Physiologie animale | 6 h. |
| 11. Laboratoire de chimie physiologique | 3 h. |

M. Jean-Louis NICOD, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 12. Anatomie pathologique spéciale | 3 h. |
| 13. Histologie des tumeurs | 2 h. |
| 14. Autopsies et démonstrations d'anatomie pathologique (pour étudiants avancés) | 4 h. |
| 15. Démonstrations d'anatomie pathologique (pour étudiants avancés) | 2 h. |

En collaboration avec le chef de travaux :

- | | |
|--|------|
| 16. Démonstrations d'anatomie pathologique (pour débutants). | 1 h. |
|--|------|

M. Alfredo VANNOTTI, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 17. Clinique médicale | 7 h. |
| 18. Percussion et auscultation pour étudiants avancés | 2 h. |

En collaboration avec M. G. HEMMELER, privat docent :

- | | |
|---|------|
| 19. Percussion et auscultation pour débutants | 2 h. |
|---|------|

En collaboration avec M. A. DELACHAUX, chargé de cours :

- | | |
|---|------|
| 20. Cours théorique de médecine interne | 2 h. |
|---|------|

En collaboration avec M. M. JÉQUIER, privat docent :

- | | |
|--|------|
| 21. Cours pratique de neurologie | 1 h. |
|--|------|

M. Armand DELACHAUX, chargé de cours

22. Physio- et balnéothérapie 1 h.
 En collaboration avec M. le professeur VANNOTTI :
 Cours théorique de médecine interne (n° 19) 2 h.

M. Pierre DECKER, prof. ord.

23. Clinique chirurgicale 7 h.
 24. Sémiologie chirurgicale (avec la collaboration de M. le
 professeur M. Vulliet) 2 h.
 25. Appareils et pansements (avec le concours du chef de la
 clinique chirurgicale) 1 h.

M. Maurice VULLIET, prof. extr.

26. Médecine des accidents 2 h.
 Sémiologie chirurgicale (en collaboration avec M. le pro-
 fesseur P. Decker (voir n° 24) 2 h.

M. Eugène URECH, prof. extr.

27. Chirurgie générale 2 h.

M. Rodolphe ROCHAT, prof. ord.

28. Clinique obstétricale et gynécologique 4 h.
 29. Cours théorique de gynécologie 2 h.
 30. Examen obstétrical et gynécologique (avec la collabora-
 tion du chef de clinique ; cours pratique) 1 h.

En collaboration avec M. Etienne de MEURON, chargé de cours :

31. Cours théorique et pratique d'opérations obstétricales) 2 h.

M. Etienne de MEURON, chargé de cours

32. Cours théorique d'obstétrique pathologique 2 h.
 En collaboration avec M. le professeur R. ROCHAT :
 Cours théorique et pratique d'opérations obstétricales (voir
 n° 31) 2 h.

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

33. Bactériologie, parasitologie, hygiène 5 h.

M. Jean-Pierre TAILLENS, prof. extr.

34. Clinique et scopie oto-rhino-laryngologiques 4 h.

M. Maurice JACCOTTET, prof. ord.

35. Clinique pédiatrique 3 h.

M. Bernardo STREIFF, prof. ord.

36. Clinique ophtalmologique 3 h.
 37. Cours théorique d'ophtalmologie 1 h.
 38. Exercices pratiques d'ophtalmoscopie (pour débutants). 1 h.
 39. Id. (pour étudiants avancés) 1 h.

M. Hubert JAEGER, prof. extr.

40. Clinique dermato-vénérologique 3 h.
 41. Clinique propédeutique de dermatologie et vénérologie 1 h.
 42. Cours pratique de dermatologie et vénérologie (pour étudiants avancés) 1 1/2 h.

M. Hans STECK, prof. ord.

43. Clinique psychiatrique 2 h.
 44. Diagnostic psychiatrique (avec la collaboration du sous-directeur de Cery) (priv.) 2 h.
 45. Démonstrations de policlinique psychiatrique (en collaboration avec le médecin-chef de la Policlinique psychiatrique) 1 h.

M. William BOVEN, prof. ord.

46. Psychiatrie systématique 1 h.
 47. Caractérologie 1 h.

M. Marc-Henri THÉLIN, prof. extr.

48. Médecine légale 2 h.

Edouard JÉQUIER-DOGE, prof. extr.

49. Policlinique médicale 4 1/2 h.
 50. Thérapeutique pratique 1 h.

M. Victor DEMOLE, prof. extr.

51. Pharmacodynamie 2 h.

M. Léon BABAIANTZ, prof. extr.

- | | | |
|-----|--|------|
| 52. | Radiologie médicale | 2 h. |
| | a) <i>Cours théorique</i> : Radiologie générale, applications des radiations au diagnostic et à la thérapie. | |
| | b) <i>Exercices pratiques</i> : Radiodiagnostic (pour débutants). | |
| 53. | Radiodiagnostic, chapitres spéciaux (pour étudiants avancés) | 1 h. |
| 54. | Séminaire de radiologie (pour étudiants des trois derniers semestres) | 1 h. |

M. Charles SCHOLDER, prof. extr.

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 55. | Clinique orthopédique | 1 h. |
|-----|---------------------------------|------|

Privat docents

M. Jean-David BUFFAT

- | | | |
|-----|--------------------------------------|------|
| 56. | Thérapeutique chirurgicale | 1 h. |
|-----|--------------------------------------|------|

M. Pierre DUBUIS

- | | | |
|-----|---------------------------------|------|
| 57. | Hormonologie sexuelle | 2 h. |
|-----|---------------------------------|------|

M. René DUFOUR

- | | | |
|-----|--|------|
| 58. | Ophthalmologie propédeutique | 1 h. |
|-----|--|------|

M. Robert FEISSLY

- | | | |
|-----|--|------|
| 59. | La transfusion du sang et de ses dérivés | 1 h. |
|-----|--|------|

M. Guido HEMMELER

- | | | |
|-----|---|------|
| 60. | Cours théorique et pratique d'hématologie | 1 h. |
|-----|---|------|

En collaboration avec M. le professeur VANNOTTI :

- | | | |
|--|--|------|
| | Percussion et auscultation pour étudiants débutants (voir n° 18) | 2 h. |
|--|--|------|

M. Michel JÉQUIER

61. Neurologie : les maladies du système nerveux 1 h.
 En collaboration avec M. le professeur VANNOTTI :
 Cours pratique de neurologie (voir n° 20) 1 h.

M. Ivan MAHAIM

62. Electrocardiographie clinique 1 h.

M. Francis MESSERLI

63. Chapitres choisis d'hygiène et visites d'établissements et installations (gratuit, sur convocation).
 64. Contrôle morphologique et médico-sportif (gratuit) 2 h.

M. Théodore OTT

65. Diagnostic neurologique (pour étudiants avancés) 1 h.

M. Claude PETITPIERRE

66. Répétitions de physiologie et de chimie physiologique 1 h.

M. Jean TRIPOD

67. Pharmacologie spéciale 1 h.

M. Claude VERDAN

68. Policlinique chirurgicale 2 h.

Cours empruntés à la Faculté des sciences :

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. A. Perrier).
 — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Zoologie générale et laboratoire de zoologie (M. R. Matthey). — Botanique générale et systématique, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey).

Faculté des Lettres

Doyen : M. le professeur Gilbert Guisan

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

La Faculté des lettres prépare aux grades et certificats suivants :

1. *Licence ès lettres (diplôme d'Etat).*
2. *Licence ès lettres (diplôme d'Université).*
3. *Doctorat ès lettres.*
4. *Certificat d'études françaises.*
5. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français.*

Admission aux grades

Licence ès lettres (diplôme d'Etat)

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

Pour être admis aux examens, il faut être porteur d'un diplôme de baccalauréat ès lettres, du diplôme de maturité fédérale (type A ou B) ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Doctorat ès lettres

Tout candidat au doctorat doit être licencié ès lettres ou porteur d'un grade jugé équivalent à la licence ès lettres par le Conseil de la Faculté. Il doit présenter une thèse, travail original témoignant de son aptitude aux recherches personnelles.

Si la thèse a été jugée admissible par la Commission spéciale chargée de l'examiner, elle est imprimée, puis soutenue publiquement.

Certificat d'études françaises

et Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français

Voir plus loin, p. 55 et suiv.

Durée et organisation des études*Licence ès lettres (diplôme d'Etat)*

Les examens se font en deux parties distinctes : la première partie, en principe après trois semestres, la seconde à la fin de la deuxième période des études qui dure normalement quatre semestres. Ils portent sur cinq disciplines à la première partie, sur quatre, dont une principale, à la seconde. Les candidats ont le choix entre les combinaisons suivantes pour la première partie :

Type A : français, deux autres langues, philosophie, histoire.

Type B : français, une autre langue, philosophie, histoire, et, à choix, géographie ou histoire de l'art.

Les examens de la seconde partie portent sur quatre des cinq disciplines de la première partie, au choix du candidat.

Le candidat qui choisit une langue (latin, grec, allemand, anglais, italien ou russe) qui ne figurait pas au programme d'examen de son baccalauréat ou du titre jugé équivalent, de sa maturité ou de son examen préalable, doit passer, deux semestres au moins avant de se présenter au premier examen, un examen complémentaire sur cette langue.

Licence ès lettres (diplôme d'Université)

La licence ès lettres (diplôme d'Université) est instituée à l'intention des étudiants qui ne se proposent pas d'enseigner dans les établissements officiels du canton de Vaud et peuvent en conséquence disposer d'une plus grande liberté dans l'organisation de leurs études.

Les examens portent sur trois disciplines choisies librement par le candidat parmi celles qui sont enseignées à la Faculté ; aucune n'est obligatoire. Les examens se font en une fois ou successivement, après cinq semestres d'études au plus tôt.

Bibliothèque

Voir sous *Bibliothèques*, n° 7, p. 102.

Les candidats à l'enseignement secondaire officiel du canton de Vaud doivent être porteurs de la *licence ès lettres (diplôme d'Etat)*, du *certificat d'études pédagogiques* délivré par l'École des sciences sociales et politiques et du *certificat médical* exigé par le Conseil d'Etat (voir p. 33).

Voir le *Règlement de la Faculté des lettres, Lausanne 1950* (Fr. 0.50) et le *Programme des examens de la Faculté des lettres, Lausanne 1951* (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Philosophie

M. Pierre THÉVENAZ, prof. ord.

- | | |
|---|------|
| 1. Histoire de la philosophie : de la Renaissance à Kant | 2 h. |
| 2. Philosophie générale : la phénoménologie | 1 h. |
| 3. Séminaire d'interprétation : Platon, <i>La République</i> (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 4. Séminaire : la philosophie de Heidegger (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |

M. Maurice GEX, chargé de cours

(Voir *Ecole des sciences sociales et politiques*, p. 33.)

- | | |
|--|------|
| 5. Philosophie des sciences : le devenir cosmique d'après Teilhard de Chardin et Gustave Mercier | 1 h. |
|--|------|

M. Chanan LEHRMANN, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Histoire et sciences auxiliaires

M. Louis JUNOD, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 6. La Suisse au XVIII ^e siècle | 2 h. |
| 7. Séminaire : les écrivains et l'évolution des idées politiques au XVIII ^e siècle (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 8. Paléographie latine | 2 h. |

M. Jacques FREYMOND, prof. ord.

- | | |
|--|------|
| 9. La Russie au XIX ^e siècle | 2 h. |
| 10. Séminaire d'histoire I : Henri IV | 1 h. |
| 11. Séminaire d'histoire II (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| Histoire diplomatique : problèmes méditerranéens | 1 h. |
| Séminaire d'histoire diplomatique | 1 h. |

M. Paul COLLART, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 12. Histoire grecque (séminaire) | 2 h. |
| 13. Histoire générale de l'Art : antiquité | 2 h. |

M. Jean-Charles BIAUDET, chargé de cours

La Suisse sous l'Acte de médiation 1 h.

Langue et littérature françaises

M. Paul AEBISCHER, prof. ord.

14. Le roman d'aventure en France au moyen âge 2 h.
 15. Sémantique française 1 h.
 16. Explication de l'*Atre périlleux* (éd. Brian Woledge, Classiques français du moyen âge, vol. 76) 2 h.

M. René BRAY, prof. ord.

17. Voltaire 2 h.
 18. Racine et Boileau d'après leur Correspondance 1 h.
 19. Explication française : *les Tragiques I* 1 h.
 20. Conférences d'histoire littéraire : Agrippa d'Aubigné et les *Tragiques* 1 h.

M. Gilbert GUISAN, prof. extr.

21. La langue française et la civilisation 1 h.
 22. Histoire de la prose française 1 h.
 23. Travaux pratiques 1 h.

M. René BERGER, lecteur

24. Explication française : *Zadig* de Voltaire 1 h.
 25. Explication française : l'*Art poétique* de Boileau 1 h.
 26. Etude de textes I : auteurs du XIX^e et du XX^e siècles 1 h.
 27. Etude de textes II : auteurs du XIX^e et du XX^e siècles 1 h.

M. Henri PERROCHON, privat docent

(Ne professe pas au semestre d'hiver.)

Langue et littérature grecques

M. André BONNARD, prof. ord.

28. La comédie d'Aristophane 2 h.
 29. Explication de textes : Sophocle, *Oedipe à Colone* 2 h.
 30. Correction de travaux écrits 1 h.

M. André RIVIER, privat docent

31. Questions de syntaxe grecque (avec travaux pratiques) 1 h.

Langue et littérature latines

M. Pierre SCHMID, prof. extr.

32. Littérature latine : Catulle (interprétations) 2 h.
 33. Séminaire : César 2 h.
 34. Travaux pratiques 1 h.

Langue et littérature allemandes

M. Gottfried BOHNENBLUST, prof. ord.

35. Deutsche Romantik 2 h.
 36. Deutsches Seminar:
 a) Hauptromane des zwanzigsten Jahrhunderts 2 h.
 b) Nibelungenlied 1 h.

M^{me} Lydia BARIC, privat docent

37. Deutsche Lyrik seit 1880 1 h.
 38. Deutsche Stilübungen 1 h.

Langue et littérature italiennes

M. Fredi CHIAPPELLI, prof. extr.

39. Histoire de la littérature contemporaine italienne : I poeti di oggi 1 h.
 40. Séminaire : I prosatori italiani contemporanei 1 h.
 41. Langue italienne : cours pour débutants 1 h.
 42. Textes italiens pour étudiants non avancés 1 h.
 43. Textes italiens pour étudiants avancés 1 h.

M. PANZA DE MARIA (*cours libre*)

44. I Santi nella Divina Commedia 1 h.

Langue et littérature anglaises et littérature américaine

M. Georges BONNARD, prof. ord.

45. Shakespeare 3 h.
 46. Conférence littéraire 1 h.
 47. Travaux pratiques 1 h.

M. Adrien BONJOUR, chargé de cours

48. Séminaire de vieil anglais pour débutants : fragments de la chronique de Winchester 1 h.

M. René RAPIN, chargé de cours

49. Explication des poèmes d'Emily Dickinson 2 h.

Langues et civilisations slaves et orientales

M. Constantin REGAMEY, prof. extr.

50. Littérature de l'Inde 1 h.
 51. Cours pratique de russe :
 a) débutants 2 h.
 b) étudiants avancés 1 h.
 52. Cours de sanskrit :
 a) débutants 1 h.
 b) avancés 1 h.

Histoire de l'art

M. Jean LEYMARIE, chargé de cours

53. La peinture hollandaise au XVII^e siècle (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
 54. Le Greco (2 h. tous les 15 jours) 1 h.
 55. Travaux pratiques et méthodologie (2 h. tous les 15 jours) 1 h.

FACULTÉ DE LETTRES

Géographie

M. Henri ONDE, prof. extr.

56. L'Afrique du Nord	1 h.
57. Questions de géographie humaine	1 h.
58. Explication de cartes	1 h.

Histoire des religions

M. Henri GERMOND, prof. ord.

(Voir Faculté de théologie, p. 25.)

Pédagogie

M. Louis MEYLAN, prof. ord.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Psychologie

M. Jean PIAGET, prof. ord.

(Voir Ecole des sciences sociales et politiques, p. 34.)

Ecole de français moderne

Directeur : M. le professeur Gilbert Guisan.

L'Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne prépare les étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle aux diplômes suivants :

1. *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne.*
2. *Certificat d'études françaises.*

Pour être admis aux examens de ces diplômes, il faut être immatriculé à l'Université et avoir été inscrit pendant deux semestres comme étudiant à la Faculté des lettres. Les candidats qui ne remplissent pas les conditions prévues pour l'immatriculation (voir p. 10) peuvent être immatriculés après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen d'admission dit *examen préalable C.*

L'enseignement de l'Ecole de français moderne comporte les cours du professeur de littérature française, un cours de civilisation française et un enseignement pratique pour lequel les étudiants sont groupés en classes distinctes, aussi homogènes que possible. Cet enseignement pratique comprend les cours suivants :

prononciation (phonétique),
grammaire et travaux pratiques,
syntaxe,
étude des gallicismes,
stylistique,
étude de textes,
explication de textes,
traduction,
rédaction,
composition.

Afin d'assurer un travail utile, le Directeur reçoit au commencement de chaque semestre les nouveaux étudiants et les répartit d'après leurs connaissances dans les classes qui leur conviennent.

Aucun étudiant ne peut s'inscrire pour un cours du deuxième semestre sans l'autorisation formelle du Directeur.

Tous les cours de la Faculté sont accessibles aux étudiants de l'Ecole spéciale de français moderne, moyennant paiement des finances réglementaires.

Cours

M. René BRAY, prof. ord.

21. Voltaire	2 h.
22. Racine et Boileau d'après leur Correspondance	1 h.
23. Explication française : les Tragiques I	1 h.
24. Conférences d'histoire littéraire : Agrippa d'Aubigné et les Tragiques	1 h.

M. Henri ONDE, prof. extr.

62. Civilisation française : les pays de la Loire	1 h.
---	------

M. Gilbert GUIBAN, prof. extr.

63. Explication : Molière, <i>Les Femmes savantes</i>	1 h.
64. Explication : Voltaire, <i>Zadig</i>	1 h.
65. Explication : Mauriac, <i>Le Désert de l'Amour</i>	1 h.
66. Syntaxe (deuxième semestre)	1 h.
67. Syntaxe (premier semestre)	2 h.
68. Composition (premier semestre)	1 h.
69. Composition (deuxième semestre)	1 h.

M. Ernest GIDDEY, lecteur

70. Grammaire et travaux pratiques	2 h.
71. Rédaction	1 h.
72. Stylistique et exercices de langue	1 h.
73. Explication : Flaubert, <i>Madame Bovary</i>	1 h.
74. Etude de textes	2 h.
75. Traduction d'italien en français	1 h.

M. René RAPIN, lecteur

76. Classe pratique de traduction I (<i>allemand, étudiants avancés</i>)	1 h.
77. Classe pratique de traduction II (<i>allemand, débutants</i>)	1 h.
78. Classe pratique de traduction III (<i>anglais, étudiants avancés</i>)	1 h.
79. Classe pratique de traduction IV (<i>anglais, débutants</i>)	1 h.
80. Classe pratique de prononciation I (phonétique, étudiants avancés)	3 h.
81. Classe pratique de prononciation II (phonétique, débutants)	3 h.
I. Cours de prononciation.	
II. Exercices de lecture (par petits groupes).	

Cours de vacances

DE

langue et de littérature françaises

Directeur : M. le professeur G. Guisan.

La Faculté des lettres de l'Université de Lausanne organise chaque année, depuis 1895, des Cours de vacances de français.

Ces cours sont *essentiellement pratiques* ; ils se donnent par *petites classes* (15 à 20 élèves au maximum), *correspondant exactement au degré de connaissance des étudiants*, ce qui permet à chacun d'être suivi de près et de faire des progrès rapides.

Il existe ainsi des classes spéciales :

1. pour professeurs et étudiants avancés ;
2. pour étudiants moyens et élèves de gymnases ;
3. pour étudiants débutants.

Les Cours de vacances sont divisés en quatre séries indépendantes de trois semaines chacune.

On peut s'inscrire pour une, deux, trois ou quatre séries.

Chacune de ces séries comporte :

- a) 9 heures de conférences littéraires.
- b) 30 heures de leçons pratiques
- c) 14 heures de prononciation (phonétique).
- d) 6 heures de conversation (inscription spéciale).

Classes pratiques

L'enseignement, dans les classes pratiques, est confié à des maîtres spécialistes de l'enseignement du français aux étrangers ; il porte sur l'explication de textes français modernes, la composition, la stylistique, la grammaire et l'orthographe. Il est prévu aussi des exercices de discussion sur des sujets d'intérêt général, qui permettent aux étudiants de faire des progrès dans la conversation.

Trois leçons par semaine sont consacrées à des exercices de *traduction d'allemand, d'anglais, d'italien et, éventuellement, de suédois en français*. Les étudiants qui ne peuvent pas prendre part à ces leçons font d'autres exercices.

Classes de phonétique

La Direction recommande à tous les étudiants désireux *d'améliorer leur prononciation* de suivre l'enseignement de la phonétique.

Cet enseignement, confié à des phonéticiens expérimentés, comprend avant tout des exercices oraux : articulation de sons isolés, de groupes de sons difficiles et de phrases ; récitation de morceaux préparés avec soin ; lecture préparée et à vue de textes phonétiques et, subsidiairement, des exercices de dictée et de transcription phonétiques.

Certificats

Des certificats de français (degré supérieur et degré inférieur) sont délivrés après examen. Deux sessions d'examen sont prévues, l'une après la 2^e série, l'autre après la 4^e. Pour être admis à l'examen, il faut avoir suivi deux séries.

Pour le programme détaillé et tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Cours de vacances, Cité.

Faculté des Sciences

Doyen : M. le professeur Louis Fauconnet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Les étudiants étrangers provenant de pays dans lesquels n'existe pas d'enseignement secondaire organisé suivant le mode adopté en Europe peuvent être immatriculés en vue d'études à la Faculté des sciences s'ils ont subi avec succès un examen spécial d'admission (en demander le programme au Secrétariat de l'Université).

Admission aux grades

Pour être admis aux examens de grades, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté.

Grades

La Faculté des sciences prépare aux grades, diplômes et certificats suivants :

1. *Licence ès sciences.*
2. *Doctorat ès sciences.*
3. *Certificats d'études supérieures.*
4. *Diplôme de chimiste.*
5. *Diplôme de géologue.*

N. B. — L'Ecole d'ingénieurs, de son côté, prépare à divers diplômes, dont celui d'ingénieur-chimiste.

Organisation et durée des études

Quoique le choix et l'ordre des études soient libres, les diplômes spéciaux (chimiste, géologue) comportent des plans d'études normaux, disposés rationnellement, que les étudiants peuvent se procurer au Secrétariat de l'Université.

Pour l'obtention de la licence et du doctorat, il ne saurait y avoir de plans définis, puisque la plus grande liberté est laissée dans le choix des branches. La Faculté recommande toutefois à chaque étudiant d'établir, autant que possible dès le début de ses études, un plan personnel conforme au but qu'il se propose, à défaut de quoi il s'exposera à des difficultés et des pertes de temps sensibles. A cet effet, les étudiants consulteront le Doyen de la Faculté ou même les professeurs intéressés, qui leur donneront avec plaisir tous les conseils désirables.

Licence ès sciences

Le programme de la licence ès sciences sera envoyé par le Secrétariat de l'Université sur la demande des intéressés.

Doctorat ès sciences

Pour se présenter au doctorat, le candidat doit justifier de la licence ès sciences ou d'un grade jugé équivalent par le Conseil de Faculté. La thèse doit être un travail scientifique original témoignant de l'aptitude du candidat à des recherches personnelles. Le mémoire peut être rédigé dans l'une des trois langues nationales.

Dans la règle, les professeurs n'acceptent de diriger un travail de thèse que lorsqu'il s'agit d'étudiants ayant suivi avec succès les enseignements nécessaires (y compris particulièrement les travaux pratiques, laboratoires, etc.) et ayant en outre obtenu déjà les certificats d'études y relatifs.

Diplôme de chimiste

Les études de chimie à l'Université de Lausanne préparent aux diplômes de chimiste et d'ingénieur-chimiste.

Le diplôme de *chimiste* est conféré aux étudiants de la **Faculté des sciences** après sept semestres d'études au minimum.

Il comprend, outre les sciences chimiques, théoriques et appliquées, la physique, la minéralogie, des notions de biologie empruntées à la botanique, la bactériologie, la microscopie et l'analyse des denrées alimentaires.

Les candidats à ce diplôme sont invités à se procurer au Secrétariat de l'Université le *Règlement pour l'obtention du diplôme de chimiste*.

Le diplôme d'*ingénieur-chimiste* est conféré aux étudiants réguliers de la section d'ingénieurs-chimistes de l'École d'ingénieurs, dont le programme a été établi pour préparer les étudiants à la carrière de chimiste industriel; il comprend, à côté des branches chimiques, physiques et mathématiques, une série de disciplines de l'art de l'ingénieur: éléments des machines, électro-technique, machines thermiques et hydrauliques, etc.

Diplôme de géologue

Les études de géologie conduisent à la carrière de géologue praticien.

Après six semestres d'études au minimum, l'étudiant prépare son travail de diplôme. Les étudiants jouissent de la liberté des études ; toutefois des séries d'examens les obligent à poursuivre un programme normal de cours nécessaires à leur instruction générale.

La première série comporte des examens de physique, de chimie minérale et de chimie analytique avec épreuves pratiques ; les suivantes sont les examens prévus pour l'obtention des certificats de minéralogie et pétrographie, de géologie et paléontologie, de géophysique générale et appliquée. Les étudiants doivent suivre des travaux sur le terrain durant le semestre d'été et exécuter des recherches particulières durant les vacances. Les examens terminaux sont relatifs à des questions de géologie appliquée, d'exploitation des mines et de législation minière.

Voir le *Règlement de la Faculté des sciences*, Lausanne 1931 (Fr. 0.50), le *Programme des certificats d'études supérieures de la Faculté des sciences*, Lausanne 1950 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du grade de licencié ès sciences (diplôme d'Etat)*, Lausanne 1951 (Fr. 0.50), le *Règlement spécial pour l'obtention de la licence ès sciences par les ingénieurs diplômés de Lausanne* [gratuit], le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de chimiste*, Lausanne 1947 (Fr. 0.50), le *Règlement et Plan d'études pour l'obtention du diplôme de géologue*, Lausanne 1939 (Fr. 0.50), en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 41 01)

1. Laboratoire de physique.
Directeur : M. le professeur A. Perrier.
2. Laboratoire de chimie minérale et analytique.
Directeur : M. le professeur R. Flatt.
3. Laboratoire de chimie organique.
Directeur : M. le professeur H. Goldstein.
4. Laboratoire d'analyse toxicologique.
Directeur : M. le professeur A. Girardet.
5. Laboratoire d'analyse biologique.
Directeur : M. le professeur A. Girardet.

Rue Vuillermet 2 (21 41 01)

6. Laboratoire de microscopie appliquée.
Directeur : M. le professeur L. Fauconnet.

Policlinique, rue César Roux 19

7. Laboratoire de chimie physique, d'électrochimie et de recherche nucléaire.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
8. Laboratoire d'analyses industrielles.
Directeur : M. le professeur Ch. Haenny (22 85 48).
9. Laboratoire d'analyse des denrées alimentaires.
Directeur : M. le professeur M. Bornand (22 85 47).
10. Laboratoire de bactériologie pour étudiants en pharmacie et chimistes.
Directeur : M. le professeur M. Bornand (22 85 47).

Palais de Rumine

11. Laboratoire de zoologie, d'anatomie comparée et d'entomologie.
Directeur : M. le professeur R. Matthey (22 83 36).
12. Laboratoire d'histologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
13. Laboratoire de physiologie végétale.
Directeur : M. le professeur F. Cosandey (22 83 35).
14. Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes.
Directeur : M. P. Villaret (22 83 35).
15. Laboratoire de géologie et de paléontologie.
Directeur : M. le professeur H. Badoux (22 83 37).
16. Laboratoire de minéralogie et de pétrographie.
Directeur : M. le professeur L. Déverin (22 83 37).
17. Laboratoire de géophysique générale et appliquée.
Directeur : M. le professeur E. Poldini (22 83 37).

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, n° 8, p. 102.

Mathématiques

M. Charles BLANC, prof. ord.

1. Calcul différentiel et intégral I	6 h.
2. Exercices de calcul différentiel et intégral	2 h.
3. Répétitions de calcul différentiel et intégral	1 h.
* Mathématiques appliquées	2 h.
* Exercices de mathématiques appliquées	2 h.

M. Georges VINCENT, prof. extr.

4. Calcul différentiel et intégral III	3 h.
5. Exercices de calcul différentiel et intégral	1 h.
6. Mathématiques générales I	3 h.
7. Exercices de mathématiques générales	2 h.
8. Répétitions de mathématiques générales	1 h.
9. Mécanique II	1 h.
10. Exercices de mécanique	1 h.

M. Jules CHUARD, prof. ord.

11. Calcul des probabilités (1 ^{re} partie)	3 h.
--	------

M. Jules MARCHAND, prof. ord.

12. Géométrie descriptive	2 h.
13. Répétitions de géométrie descriptive	1 h.
14. Epures de géométrie descriptive	4 h.
15. Géométrie analytique et vectorielle	2 h.
16. Répétitions de géométrie analytique et vectorielle	1 h.
17. Géométrie projective	2 h.
18. Exercices de géométrie projective	1 h.

M. Georges DE RHAM, prof. ord.

19. Théorie des fonctions analytiques	2 h.
20. Exercices de théorie des fonctions analytiques	1 h.
21. Analyse supérieure	2 h.

* Cours appartenant au programme de l'École polytechnique de l'Université de Lausanne.

22. Analyse vectorielle (M. Pierre Méthée, suppléant) . . . 2 h.
 23. Répétitions d'analyse vectorielle (M. Pierre Méthée, suppléant) . . . 1 h.
 En collaboration avec les professeurs de mathématiques :
 24. Séminaire mathématique (gratuit) . . . 1 h.

Astronomie

M. Georges TIERCY, professeur à l'Université de Genève

25. Mécanique céleste et astrophysique . . . 2 h.

M. Pierre JAVET, privat docent

26. Astrophysique : l'atmosphère des étoiles . . . 1 h.

Physique

M. Albert PERRIER, prof. ord.

27. Physique expérimentale . . . 5 h.
 28. Répétitions (gratuit) . . . 1 h.
 29. Exposés, problèmes et discussions (avec la collaboration du chef de travaux) . . . 2 h.
 30. Manipulations pour débutants (en groupes) . . . 4 h.
 31. Manipulations pour étudiants avancés et travaux de recherche . . . Tous les jours

M. Robert MERCIER, prof. ord.

32. Mécanique générale II . . . 2 h.
 33. Exercices de mécanique générale II . . . 1 h.
 34. Répétitions de mécanique générale II . . . 1/2 h.
 35. Mécanique générale IV . . . 1 h.
 36. Exercices de mécanique générale IV . . . 1 h.
 37. Répétitions de mécanique générale IV . . . 1/2 h.
 * Physique générale II . . . 4 h.
 * Exercices de physique générale II . . . 2 h.
 * Répétitions de physique générale II . . . 1 h.
 * Physique spéciale . . . 2 h.
 Laboratoire de physique technique . . . 4, 8 et 12 h.

* Cours appartenant au programme de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

M. Ernest STUECKELBERG,
chargé de cours

- | | |
|--|------|
| 38. Physique théorique I (élasticité) | 2 h. |
| 39. Physique théorique V (gravitation) | 2 h. |
| 40. Exercices et séminaire | 2 h. |

Mlle Tatiana KOUSMINE, chargée de cours

- | | |
|-----------------------------------|------|
| 41. Optique géométrique | 3 h. |
|-----------------------------------|------|

M. Gustave JOYET, privat docent
(Ne professe pas ce semestre.)

Chimie

M. Robert FLATT, prof. ord.

- | | |
|--|----------------|
| 42. Chimie minérale générale | 5 h. |
| 43. Répétitions et problèmes de chimie minérale générale | 1 h. |
| 44. Chimie analytique : analyse qualitative | 2 h. |
| 45. Répétitions de chimie analytique | 1/2 h. |
| 46. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour chimistes, ingénieurs-chimistes, pharmaciens, géologues, étudiants en sciences | 8, 12 ou 16 h. |
| 47. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour médecins | 8 h. |
| 48. Laboratoire de chimie minérale et analytique pour candidats au diplôme et au doctorat | Tous les jours |

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | |
|-------------------------------------|------|
| 49. Analyse toxicologique | 1 h. |
|-------------------------------------|------|

M. Henri GOLDSTEIN, prof. ord.

- | | |
|--|--------|
| 50. Chimie organique spéciale : compléments de série aromatique | 3 h. |
| 51. Répétitions de chimie organique spéciale | 1/2 h. |
| 52. Chimie organique appliquée : méthodes générales et produits intermédiaires | 2 h. |

53. Répétitions de chimie organique appliquée	1/2 h.
54. Laboratoire de chimie organique pour étudiants en pharmacie	4 h.
55. Laboratoire de chimie organique pour étudiants chimistes et ingénieurs-chimistes	16 h.
56. Laboratoire de chimie organique pour candidats au diplôme et au doctorat	Tous les jours

M. Charles HAENNY, prof. ord.

57. Chimie physique	2 h.
58. Répétitions de chimie physique	1/2 h.
59. Electrochimie	2 h.
60. Répétitions d'électrochimie	1/2 h.
61. Laboratoire d'analyses industrielles	16 h.
62. Laboratoire de chimie physique	24 h.
63. Travaux pratiques et travaux de recherches pour candidats au diplôme et au doctorat	Tous les jours
64. Chimie technique	2 h.
65. Répétitions de chimie technique	1/2 h.
66. Travaux pratiques de chimie nucléaire	8 h.
* Séminaire sur les recherches nucléaires (2 h. tous les 15 jours), gratuit	1 h.

M. Charles TSCHAEPPAET, chargé de cours

67. Electrothermie	2 h.
68. Répétitions d'électrothermie (1 h. tous les 15 jours)	1/2 h.

Vacat.

69. Chimie industrielle	2 h.
70. Répétitions (1 h. tous les 15 jours)	1/2 h.

M. Georges BRUNISHOLZ, chargé de cours

71. Stoechiométrie	1 h.
------------------------------	------

* Cours appartenant au programme de l'E. P. U. L.

M. René GALLAY, privat docent

72. Chimie du sol et des engrais 1 h.

Zoologie

M. Robert MATTHEY, prof. ord.

73. Cours de zoologie générale 5 h.
 74. Vertébrés de la Suisse 3 h.
 75. Laboratoire de zoologie pour débutants 4 h.
 76. Laboratoire de zoologie pour étudiants avancés 8 h.
 77. Travaux pour étudiants avancés (certificat, doctorat)
 Tous les jours

M. Jacques DE BEAUMONT, chargé de cours

78. Entomologie 2 h.

M. Henri-A. GUÉNIN, privat docent

79. Zoogéographie 1 h.

Botanique

M. Florian COSANDEY, prof. ord.

80. Botanique générale 4 h.
 81. Botanique systématique pour médecins 1 h.
 82. Chapitres choisis de biologie végétale 1 h.
 83. Laboratoire d'histologie végétale (pharmaciens I, chimistes, étudiants en sciences) 4 h.
 84. Laboratoire d'histologie végétale (pharmaciens III) 4 h.
 85. Laboratoire d'histologie et anatomie végétales spéciales (pour étudiants avancés) 8 h.
 86. Laboratoire de botanique générale (médecins) 4 h.

En collaboration avec Mlle Kraft, chargée de cours :

87. Laboratoire de cryptogamie 4 h.

En collaboration avec M. P.-E. PILET, privat docent :

88. Laboratoire de cytologie 4 h.
 89. Laboratoire de physiologie spéciale 6 h.
 90. Travaux pour étudiants avancés Tous les jours

M. Charles BAEHNI, professeur à l'Université de Genève

91. Botanique systématique et pharmaceutique II 2 h.

M^{lle} Marie-Madeleine KRAFT, chargée de cours

92. Botanique systématique et pharmaceutique I (cryptogamie) 2 h.

En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :

- Laboratoire de cryptogamie (N° 87) 4 h.

M. Louis FAUCONNET, prof. extr.

93. Microscopie appliquée II 2 h.
94. Laboratoire de microscopie appliquée 6 h.

M. Pierre VILLARET, chargé de cours

95. Laboratoire de morphologie végétale et détermination
des plantes (pour étudiants en pharmacie III) 2 h.
96. Détermination de plantes sèches (pour candidats au certi-
ficat de botanique) 4 h.

M. Paul-Emile PILET, privat docent

97. Physiologie végétale spéciale (V et VII) 2 h.

En collaboration avec M. le professeur COSANDEY :

- Laboratoire de physiologie végétale (N° 89) 6 h.
Laboratoire de cytologie végétale (N° 88) 4 h.

Bactériologie et hygiène

M. Paul HAUDUROY, prof. ord.

98. Bactériologie, hygiène, parasitologie 5 h.
99. Laboratoire de bactériologie pour candidats au certificat 6 h.

M. Marcel BORNAND, prof. extr.

100. Principes d'hygiène	2 h.
101. Analyses de denrées alimentaires	2 h.
102. Laboratoire d'analyses de denrées alimentaires	4 h.

Géologie et minéralogie

M. Héli BADOUX, prof. extr.

103. Géologie générale	3 h.
104. Répétitions de géologie générale	1 h.
105. Géologie stratigraphique	2 h.
106. Paléontologie	2 h.
107. Répétitions de paléontologie	1 h.
108. Géologie du pétrole	1 h.
109. Laboratoire de géologie pour débutants	4 h.
110. Laboratoire de géologie pour candidats au certificat	8 h.
111. Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours

M. Louis DÉVERIN, prof. ord.

112. Minéralogie générale	4 h.
113. Répétition de minéralogie générale	1 h.
114. Pétrographie	2 h.
115. Gîtes métallifères	2 h.
116. Cristallographie spéciale	2 h.
117. Laboratoire pour débutants	4 h.
118. Travaux pour étudiants avancés	Tous les jours

M Edouard POLDINI, prof. extr.

119. Géophysique	4 h.
120. Laboratoire de géophysique	4 h.

M. Arnold BERSIER, chargé de cours

121. Sédimentologie	2 h.
-------------------------------	------

M. P. MERCIER, chargé de cours

122. Topographie d'exploration 2 h.

M. Daniel AUBERT, privat docent

123. Géologie du Jura 1 h.

M. Rodolphe TRUMPY, privat docent

(Ne professe pas ce semestre.)

Cours empruntés aux autres Facultés et Ecoles

Faculté des lettres. — M. *Onde* : Géographie humaine, géographie physique. — M. *Gex* : Philosophie des sciences.

Faculté de médecine. — M. *A. Fleisch* : Physiologie animale, laboratoire de *physiologie*.

Ecole des sciences sociales et politiques. — M. *M. Gex* : Introduction aux problèmes philosophiques. — M. *L. Meylan* : Didactique générale, histoire des doctrines pédagogiques, conférence de pédagogie et exercices pratiques.

Ecole d'ingénieurs. — M. *J. Pelet* : Législation industrielle. — *Vacat* : Electrotechnique.

Ecole de pharmacie

Directeur : M. le professeur André Girardet.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation à l'Université, voir p. 10. L'immatriculation ne confère pas, par elle-même, le droit de se présenter aux examens de grades.

Admission aux grades

Pour être admis aux examens du *Diplôme fédéral de pharmacien*, il faut être porteur d'un titre reconnu par la Commission fédérale de maturité.

Pour être admis aux examens du *Diplôme de pharmacien de l'Université*, il faut être porteur d'un baccalauréat, d'un certificat de maturité ou d'un titre jugé équivalent.

Grades

Les études faites à l'Ecole de pharmacie préparent :

1. Les étudiants de nationalité suisse

aux examens fédéraux pour les pharmaciens (voir *Règlement spécial* du 22 janvier 1935). Leur réussite confère aux candidats le *Diplôme fédéral de pharmacien* qui autorise le porteur à pratiquer la pharmacie sur tout le territoire de la Confédération suisse.

2. Les étudiants de nationalité étrangère

au *Diplôme universitaire de pharmacien*, qui ne donne pas le droit de pratiquer la pharmacie en Suisse (voir *Règlement de l'Ecole de pharmacie*).

3. Les étudiants de toute nationalité

porteurs d'un diplôme de pharmacien, au *Doctorat en pharmacie* (voir *Règlement spécial*).

Organisation et durée des études

Diplôme fédéral de pharmacien

Les candidats au *Diplôme fédéral de pharmacien* sont soumis aux exigences du *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935. La durée des études est de sept semestres.

Diplôme universitaire de pharmacien

Les examens pour l'obtention du *Diplôme universitaire de pharmacien* sont au nombre de deux, à savoir :

- 1° l'examen de sciences naturelles pour pharmaciens ;
- 2° l'examen du diplôme universitaire de pharmacien.

Pour les conditions d'admission aux examens ainsi que pour le programme des examens, consulter le règlement de l'École de pharmacie.

La durée des études est de sept semestres :

Les *cours obligatoires* sont :

Physique ; chimie minérale, organique et analytique ; botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique ; chimie pharmaceutique ; analyse toxicologique ; pharmacognosie ; pharmacie galénique ; principe de l'action des médicaments ; analyse des denrées alimentaires avec exercices pratiques ; hygiène et bactériologie.

Les *laboratoires obligatoires* sont :

Physique ; chimie analytique ; chimie organique ; histologie végétale ; morphologie végétale et détermination des plantes ; préparations pharmaceutiques ; analyse des médicaments ; analyse pharmaceutique ; pharmacie galénique ; pharmacognosie ; bactériologie ; analyse biologique.

Doctorat en pharmacie

Les pharmaciens diplômés qui remplissent les conditions précisées par le *Règlement du doctorat en pharmacie* peuvent être admis sans autre au doctorat pour les branches suivantes : botanique pharmaceutique, pharmacognosie, hygiène et bactériologie, chimie pharmaceutique et pharmacie galénique.

Les pharmaciens diplômés ne remplissant pas les conditions précisées par le dit règlement ou qui veulent préparer une thèse dans une autre branche peuvent se présenter au doctorat ès sciences. Avant d'être admis, ils doivent obtenir le certificat d'études supérieures se rattachant au domaine de la thèse qu'ils désirent préparer.

Voir le *Règlement des examens fédéraux pour les médecins, les médecins-dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires*, du 22 janvier 1935, 1 br., Fr. 1.—, le *Règlement du doctorat en pharmacie*, du 5 novembre 1929, 1 br., Fr. 0.20, et le *Règlement de l'École de pharmacie*, du 7 avril 1948, Fr. 0.50, en vente au Secrétariat de l'Université.

Laboratoires

Ecole de chimie et de physique, place du Château (21 41 01)

Directeur : M. le professeur A. GIRARDET :

1. Laboratoire de préparations pharmaceutiques.
2. Laboratoire d'analyse des médicaments.
3. Laboratoire d'analyse pharmaceutique.
4. Laboratoire de pharmacie galénique.

Rue Vuillermet 2 (21 41 01)

Directeur : M. le professeur L. FAUCONNET :

5. Laboratoire de pharmacognosie et de microscopie des drogues.

Bibliothèques

Voir sous *Bibliothèques*, nos 8 et 9, p. 102.

Programme**I. Cours spéciaux au premier cycle des études**

M. Louis FAUCONNET, prof. extr.

1. Introduction à la pharmacie pratique (2^e et 3^e semestres) 1 h.
- Les autres cours du premier cycle des études de Pharmacie figurent au programme de la Faculté des sciences.

II. Cours spéciaux au deuxième cycle des études

M. André GIRARDET, prof. ord.

- | | |
|--|-----------|
| 2. Chimie pharmaceutique | 3 h. |
| 3. Pharmacie galénique | 1 h. |
| 4. Répétitions de chimie pharmaceutique | 1 h. |
| 5. Colloquium (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 6. Laboratoire de préparations pharmaceutiques | 4 ou 8 h. |
| 7. Laboratoire d'analyse des médicaments | 4 h. |
| 8. Laboratoire d'analyse pharmaceutique | 4 h. |
| 9. Laboratoire d'analyse biologique | 4 h. |
- Excursions scientifiques.

M. Louis FAUCONNET, prof. extr.

- | | |
|--|------|
| 10. Pharmacognosie | 3 h. |
| 11. Principes de l'action des médicaments | 1 h. |
| 12. Colloquium (2 h. tous les 15 jours) | 1 h. |
| 13. Laboratoire de pharmacognosie (I, II et III) | 4 h. |
| 14. Laboratoire de pharmacognosie IV | 4 h. |

M. Marcel BORNAND, prof. extr.

15. Exercices pratiques d'analyses des denrées alimentaires 4 h.

M. Roger FREUDWEILER, chargé de cours

16. Chapitres choisis de pharmacie galénique 1 h.

M. Roger BENOIT, chargé de cours

17. Des organes d'origine animale utilisés en pharmacie 3 h.

Cours libre

M. Paul KRAMER

18. Comptabilité pour pharmaciens 1 h.

II. *Cours empruntés à la Faculté des sciences :*

Physique expérimentale, laboratoire de physique (M. A. Perrier). — Chimie minérale et analytique, laboratoire de chimie analytique (M. R. Flatt). — Chimie organique, laboratoire de chimie organique (M. H. Goldstein). — Analyse toxicologique, laboratoire d'analyse toxicologique, laboratoire d'analyse biologique (M. A. Girardet). — Botanique générale, laboratoire d'histologie végétale (M. F. Cosandey). — Botanique systématique et pharmaceutique (M. C. Baehni). — Laboratoire de morphologie végétale et détermination des plantes (M. P. Villaret). — Analyse des denrées alimentaires (M. M. Bornand).

Ecole polytechnique

DE

l'Université de Lausanne

Renseignements généraux

N. B. — Le programme spécial de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne est envoyé sur demande adressée à son Secrétariat, avenue de Cour 29, Lausanne.

Ecole d'ingénieurs

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky.

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux carrières d'ingénieur civil, d'ingénieur-mécanicien, d'ingénieur-électricien, d'ingénieur-physicien, d'ingénieur-chimiste et de géomètre.

Immatriculation

Pour les conditions d'immatriculation, voir le Programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'ingénieurs prépare aux diplômes et grades suivants :

1. *Diplôme d'ingénieur civil.*
2. *Diplôme d'ingénieur-mécanicien.*
3. *Diplôme d'ingénieur-électricien.*
4. *Diplôme d'ingénieur-physicien.*
5. *Diplôme d'ingénieur-chimiste.*
6. *Diplôme de géomètre.*
7. *Doctorat ès sciences techniques.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur dans le premier semestre d'études : les candidats porteurs du baccalauréat d'un gymnase scientifique suisse, du baccalauréat ès lettres spécial d'un gymnase classique suisse, ou d'un titre reconnu équivalent. Les candidats porteurs d'un titre donnant droit à l'immatriculation à l'Université mais n'impliquant pas des connaissances spéciales suffisantes sont appelés à subir un examen sur tout ou partie des matières du programme d'admission.

Cours de mathématiques spéciales
(annexé à l'École polytechnique)

Un cours de mathématiques spéciales d'une durée de deux semestres prépare les candidats immatriculables à l'Université qui n'ont pas des connaissances suffisantes en mathématiques et en dessin pour être admis en première année de l'École.

Les candidats à l'examen d'admission à l'École d'ingénieurs peuvent être admis à ce cours comme auditeurs.

Le programme peut être obtenu au Secrétariat de l'École polytechnique.

Durée des études

La durée normale du cycle des études dans les sections de génie civil, de mécanique, d'électricité et de physique est de huit semestres (épreuves pratiques du diplôme au neuvième semestre). Cette durée est de sept semestres dans la section de chimie (épreuves pratiques du diplôme au huitième semestre), et de cinq semestres pour les géomètres (épreuves du diplôme suivant règlement spécial).

Doctorat ès sciences techniques

Pour obtenir le grade de docteur ès sciences techniques, il faut être ingénieur diplômé de l'École polytechnique ou présenter un titre équivalent, avoir étudié pendant deux semestres au moins à l'École d'ingénieurs, et présenter un travail de doctorat qui prouve l'aptitude du candidat aux recherches scientifiques personnelles et dont le sujet soit emprunté à l'une des matières enseignées à l'École.

Ecole d'architecture et d'urbanisme

Directeur : M. le professeur Alfred Stucky.

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme a pour but de former des architectes pourvus des qualités artistiques et des connaissances techniques et pratiques indispensables à leur profession. Elle constitue une division de l'Ecole polytechnique au même titre que l'Ecole d'ingénieurs. Les caractéristiques de son enseignement sont l'étroite corrélation entre les études purement architecturales et les études techniques et scientifiques.

Immatriculation

Tous les élèves réguliers de l'Ecole doivent être immatriculés à l'Université. Pour les conditions d'immatriculation, voir le programme spécial de l'Ecole polytechnique. L'immatriculation ne confère pas par elle-même le droit de se présenter aux examens de grades.

Grades

L'Ecole d'architecture et d'urbanisme prépare aux grades suivants :

1. *Diplôme d'architecte.*
2. *Diplôme d'urbaniste.*

Admission aux grades

Les étudiants qui se proposent de parcourir le cycle normal des études, en vue d'obtenir un des diplômes, doivent se faire admettre au régime intérieur de l'Ecole. Sont admis de droit au régime intérieur, pour se préparer au diplôme d'architecte, les candidats porteurs d'un baccalauréat ou d'un certificat de maturité classique ou scientifique d'un gymnase suisse, d'un certificat de maturité fédérale A, B ou C ou d'un titre reconnu équivalent, à la condition qu'ils justifient d'une certaine pratique du dessin. Les candidats qui ne possèdent aucun des diplômes ci-dessus sont appelés à subir un examen sur une partie ou sur l'ensemble du programme d'admission. Sont admis à suivre, comme élèves réguliers, les cours du programme d'urbanisme, les candidats porteurs du diplôme d'architecte E. A. L. ou d'un diplôme jugé équivalent.

**Classe préparatoire
de l'École d'architecture et d'urbanisme**

Les candidats qui ne possèdent pas de formation artistique ou dont l'habitude du dessin et les connaissances en mathématiques sont insuffisantes pour être admis en première année de l'École, peuvent suivre la Classe préparatoire annexée à l'École polytechnique. La durée des études est de deux semestres. L'enseignement tient compte des aptitudes diverses des élèves. (Voir Règlement-Programme de la Classe préparatoire.)

Durée des études

La durée normale du cycle des études pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'architecte est de sept semestres ; l'examen final du diplôme se fait au cours d'un huitième semestre, après un stage d'une année dans un bureau d'architecte. Pour l'examen du diplôme d'urbaniste, la durée normale des études est de trois semestres.

Prix
décernés par l'Université
DE
Lausanne

N. B. — Pour de plus amples renseignements, consulter les *Règlements des Prix* *décernés par l'Université de Lausanne*, en vente au Secrétariat de l'Université au prix de Fr. 0.50.

Prix décernés par l'Université

1

Prix communs à plusieurs Facultés et Ecoles

Prix de la Section vaudoise de l'Association suisse pour la Société des Nations

Institué en 1929 par la dite association.

Prix, d'un montant de Fr. 200.— à Fr. 300.—, destiné à récompenser un travail sur un sujet concernant toute institution officielle internationale tendant à l'amélioration des relations politiques internationales. Sont admis à concourir tous les étudiants et les gradués dans les deux années qui suivent la date de leur grade. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Davel

Institué en 1900 par le Comité des monuments Davel.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné tous les trois ans à un *travail inédit sur un sujet d'histoire vaudoise avant 1815*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Emile Duboux

Institué en 1907 par M^{lle} Jenny Duboux, en souvenir de son frère, le Dr Emile Duboux.

Un ou plusieurs prix d'un montant total d'environ Fr. 175.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de psychiatrie ou de philosophie*, ou, à leur défaut, à des travaux originaux en rapport avec l'enseignement des Facultés de médecine, théologie et lettres. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans les trois années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Whitehouse

Institué en 1929 par H. Remsen Whitehouse.

Prix unique, d'un montant d'environ Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse*. Sont admis à concourir tous les étudiants

(étudiantes exclues) suisses, de préférence vaudois ou suisses romands. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Nessler

Institué par la famille de Frédéric Nessler, professeur de littérature allemande de 1840 à 1873.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.— décerné chaque année alternativement à un licencié en théologie et à un licencié en lettres pour leur faciliter un séjour d'études à l'étranger.

Prix Pelet

Institué en 1940 par M. Louis Pelet, professeur de chimie de 1900 à 1924.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 150.— Décerné chaque année à l'étudiant chimiste ou ingénieur-chimiste qui a obtenu la meilleure moyenne dans les branches chimiques au cours des examens des 1^{re} et 2^e années.

II

Prix spéciaux aux Facultés et aux Ecoles qui s'y rattachent

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Levade

Institué par David Levade, professeur de théologie dogmatique de 1810 à 1834.

Prix et accessits d'un montant total de Fr. 100.— décernés tous les deux ans à la suite d'un concours de lecture et de diction qui a lieu au semestre d'été.

Prix Paul Chapuis - Secrétan

M. le pasteur Henri Gailloud, décédé en 1943, a institué par testament un Fonds Paul Chapuis-Secrétan, dont les revenus servent à récompenser, par des prix d'un total de Fr. 300.— environ, des travaux de concours de théologie pratique.

Sont admis à concourir les étudiants de quatrième année de la Faculté de théologie universitaire et de la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise.

Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Gay

Institué en 1840 par François-Louis Gay (1774-1851), juge de paix de Lutry, ce prix est destiné à récompenser les étudiants de la Faculté de théologie qui ont obtenu en moyenne la note 9 à leurs examens.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Bippert

Institué en 1896 par Henri Bippert, juge cantonal de 1851 à 1885.

Un ou plusieurs prix d'un montant total de Fr. 1200.— qui peuvent être décernés chaque année aux meilleurs travaux inédits sur des *sujets de droit suisse*. Les étudiants et les gradués de la Faculté de droit dans les quinze ans qui suivent l'obtention de leur grade sont admis à concourir. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Ch.-Ph. Mercier

Institué par la famille de Charles-Philippe Mercier, en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.—, décerné tous les deux ans à l'étudiant en droit qui se sera montré le plus méritant, ou par sa thèse, ou par ses examens.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

Prix de la Société vaudoise d'utilité publique

Institué par la dite société en 1931.

Un ou plusieurs prix d'un montant de Fr. 100.— ou davantage, décernés aux meilleurs étudiants de l'École des sciences sociales et politiques, et destinés à les aider à poursuivre leurs études à l'étranger, à payer les frais d'impression de leur thèse, etc.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix de Cérenville

Institué en 1897 par E. de Cérenville, professeur de clinique médicale de 1890 à 1898, et M^{me} de Cérenville, en souvenir de leur fils.

Prix d'une valeur de Fr. 500.— environ. Peut être décerné chaque année à un *travail original d'anatomie, de physiologie ou de pathologie*, se rapportant de préférence au système nerveux. Sont admis à concourir les étudiants, ainsi que les anciens étudiants dans les cinq années qui suivent leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Combe

Institué par Adolphe Combe, professeur de pédiatrie de 1898 à 1917.

Un ou plusieurs prix d'une valeur totale de Fr. 1500.—. Peuvent être décernés chaque année à des *travaux originaux de pédiatrie*.

Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté de médecine dans les cinq années qui suivent leur obtention, dans l'une des universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix Marc Dufour

Institué par Marc Dufour, professeur d'ophtalmologie de 1890 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 800.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées à la Faculté de médecine. Sont admis à concourir les étudiants et les anciens étudiants dans l'année qui suit leur exmatriculation. Les travaux doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Prix César Roux

Institué en 1914 par C. de Macedo Soarés en hommage à César Roux, professeur de clinique chirurgicale de 1890 à 1926.

Deux prix d'un montant total d'environ Fr. 600.—. Peuvent être décernés chaque année, pour les $\frac{2}{3}$ à un étudiant suisse et pour $\frac{1}{3}$ à un étudiant étranger, pour leur faciliter un voyage d'études.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix Follope

Institué en 1892 par Martin-Alphonse Follope.

Prix unique consistant en une médaille de vermeil et une somme de Fr. 100.—. Peut être décerné chaque année à un *recueil de vers inédits*. Sont admis à concourir tous les étudiants de l'Université, et les anciens étudiants dans les deux années qui suivent leur exmatriculation.

Lorsque le prix de poésie n'aura pas été décerné pendant deux années consécutives, il sera institué dans l'année suivante, parallèlement au concours de poésie, un concours ouvert à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des lettres, sous le nom de *Concours Follope (critique et histoire littéraire)*. Les concurrents devront présenter un mémoire sur la critique ou l'histoire littéraire d'une œuvre appartenant à la poésie française. Le prix sera constitué par la somme qui sera disponible sur les arrérages des deux années où le prix de poésie n'aura pas été décerné.

Les recueils de vers et mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

Lorsque aucun mémoire n'aura été présenté au *Concours Follope (critique et histoire littéraire)* ou jugé digne de récompense, la somme disponible pourra être attribuée à un étudiant dont les travaux présentés au séminaire de français auront paru particulièrement estimables.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Brunner

Institué en 1899 par Henri Brunner, professeur de chimie de 1873 à 1910.

Prix unique d'un montant d'environ Fr. 200.—. Peut être décerné chaque année à un étudiant, ou ancien étudiant, pour un travail préparé dans un des laboratoires de la Faculté des sciences et de l'Ecole de pharmacie.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat de l'Université le 1^{er} décembre au plus tard.

III

Prix spéciaux de l'Ecole polytechnique

ECOLE D'INGÉNIEURS

N. B. — Voir le *Programme des cours de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne*.

Prix Landry

Institué en 1937 par Jean Landry, professeur d'électrotechnique de 1903 à 1940, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1919 à 1940.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à un *travail scientifique original* portant sur l'une des matières enseignées dans les sections de génie civil, de mécanique ou d'électricité de l'Ecole. Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits à l'Ecole, les anciens élèves diplômés de l'Ecole qui n'ont pas terminé leurs études depuis plus de deux ans comptés à partir du 1^{er} novembre de l'année de leur diplôme. Le temps d'assistance régulier dans un laboratoire ou autre service relevant de l'Ecole est considéré comme rentrant dans le temps des études.

Prix Cousin

Institué par ses parents, en souvenir de René Cousin, élève de l'Ecole d'ingénieurs, mort pour la France en octobre 1917.

Prix unique d'un montant de Fr. 50.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen propédeutique.

Prix Dommer

Institué en 1921 par Auguste Dommer, professeur des ponts et charpentes de 1901 à 1933, directeur de l'Ecole d'ingénieurs de 1904 à 1907.

Prix unique d'un montant de Fr. 500.—. Peut être décerné chaque année à l'étudiant ingénieur civil, mécanicien ou électricien qui, ayant accompli sans interruption à l'Ecole d'ingénieurs le cycle complet de ses études, y a obtenu la meilleure moyenne générale (8,5 au minimum).

Prix Grenier

Institué en 1905 par William Grenier, professeur de mécanique industrielle de 1874 à 1902.

Un ou deux prix d'un montant total de Fr. 250.— environ. Peuvent être décernés chaque année aux élèves des deux dernières années de l'Ecole d'ingénieurs qui auront fait preuve durant leurs études des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leurs projets.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1930.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.—. Décerné chaque année à un étudiant qui a obtenu un des meilleurs résultats aux épreuves pratiques du diplôme d'ingénieur civil, mécanicien ou électricien.

**Prix des anciens élèves de l'Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.**

Institué par la dite société en 1938.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— décerné chaque année à un étudiant qui termine ses études d'ingénieur civil, mécanicien, électricien, physicien ou chimiste avec l'une des meilleures moyennes générales (8,5 au minimum) durant le cycle complet de ses études.

Prix Stucky

Institué en 1947 par les anciens élèves du professeur Alfred Stucky, à l'occasion de sa vingtième année d'enseignement.

Prix d'un montant minimum de Fr. 150.—, destiné à récompenser un candidat ingénieur des sections génie civil, mécanique ou électricité, qui présente dans le cadre de son travail de diplôme ou des exercices pratiques des 7^e et 8^e semestres, une étude personnelle de valeur.

Le prix n'est pas nécessairement décerné chaque année; exceptionnellement, il peut l'être à deux candidats la même année.

**Prix des anciens élèves de l'Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.
pour la section des géomètres**

Institué par la dite société en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 50.—, décerné à l'étudiant géomètre qui, ayant accompli normalement le cycle complet de ses études à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, aura obtenu la meilleure moyenne générale (8 au minimum).

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

**Prix du groupe des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes**

Institué par la dite société en 1944 et pour cinq ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 200.— destiné à récompenser le meilleur projet présenté à un concours spécial ouvert aux élèves de 1^{re} classe de l'Ecole d'architecture.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes

Institué par la dite société en 1948 et pour dix ans.

Prix unique d'un montant de Fr. 100.— destiné à récompenser, chaque année, le meilleur projet présenté comme travail de diplôme.

**Prix des anciens élèves de l'Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne A³ E² P. L.**

Institué par la dite société en 1952.

Prix unique et indivisible d'un montant de Fr. 100.— décerné à l'élève de l'Ecole d'architecture qui aura présenté, en II^e classe, le meilleur projet de construction.

IV

Prix Arnold Reymond*Fondation Charles-Eugène Guye*

Par son testament, daté du 15 mai 1941, M. Ch.-E. Guye, professeur honoraire de l'Université de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à l'Université de Lausanne une somme destinée à la création d'un *prix de philosophie scientifique* dénommé « Prix Arnold Reymond, Fondation Charles-Eugène Guye ».

Ce prix est destiné à récompenser l'œuvre, l'ouvrage ou le mémoire qui exposera de la façon la plus claire et la plus objective les progrès et les tendances de la philosophie scientifique au cours des dix dernières années, ou ceux d'une discipline scientifique particulière (mathématique, physique, biologie, médecine, etc.).

Il est décerné tous les dix ans au moins, tous les cinq ans au plus. Il a été décerné pour la première fois le 2 mars 1944.

Premier titulaire : M. Lecomte du Noüy.

**Sports,
culture physique**

Cours
de
gymnastique

Cours

de culture physique et d'entraînement sportif de l'Université

Directeur : M. Constant BUCHER, maître de sports.

Ces cours sont ouverts à tous les étudiants et étudiantes régulièrement inscrits. Ils ont lieu, en général, tous les jours de 17 h. à 19 h., dans la salle de gymnastique ou sur le terrain du Collège classique cantonal, avenue de Béthusy.

Aucune finance n'est demandée.

Matière enseignée :

Culture physique générale, courses diverses, sauts, lancers, engins, lutte, boxe, natation, escrime, tennis, jeux.

Sports de compétition :

Football, athlétisme, cross-country, basket-ball, ski.

Renseignements auprès du maître de sports ou de la Commission sportive, place de la Cathédrale 5.

Demander le programme détaillé au Secrétariat de l'Université.

Etablissements en rapport avec l'Université

et dont les étudiants sont admis à profiter
à des conditions spéciales

Ecole d'escrime (Petit-Chêne 19)

Professeur : M^e Hengrave, maître d'armes.

Manège de l'Eglantine

Professeur : M. G. Gruaz.

Rowing-Club (Ouchy, garage du club)

Exercices réguliers tous les jours, de 18 à 19 h. 30 (en été seulement).

Lausanne-Sports

Section d'aviron. Exercices réguliers tous les jours ; s'adresser garage Union nautique, Ouchy-Lausanne.

Cours pour la formation de Maîtres et Maîtresses de gymnastique

Sous les auspices du Département de l'instruction publique et des cultes, l'Université de Lausanne organise des cours pour la formation des maîtres et maîtresses de gymnastique.

Ces cours ont pour but de préparer théoriquement et pratiquement les candidats aux examens pour l'obtention du diplôme fédéral n° 1 de maître de gymnastique et de sport selon le règlement d'examen du Département militaire fédéral du 10 janvier 1947.

L'organisation en est la suivante :

Direction : M. Constant Bucher, maître de sports à l'Université.

Secrétariat : M. G. Mantel, secrétaire au département précité.

Durée et période des cours : Pour les rendre accessibles à chacun, les cours sont répartis sur deux ans.

Ils comprennent :

- a) par année : 40 séances théoriques et pratiques de 4 heures, d'un mercredi après-midi chacune. Au total : 80 après-midi.
- b) 2 cours universitaires d'été (période juillet - août).
1^{re} année : Un cours théorique à Macolin et Lausanne.
2^e année : Un cours pratique de 18 jours consécutifs.
- c) 2 cours de patinage donnés en hiver à la patinoire de Montchoisi, à Lausanne.
- d) 3 cours de ski d'une semaine chacun, dont un cours de ski d'hiver (janvier) et deux cours de ski de printemps (avril).

Programme d'enseignement :

Anatomie	M. le D ^r Petitpierre.
Physiologie	»
Hygiène	M. le D ^r J.-P. Chapuis.
Histoire de la gymnastique	M. le professeur P. Kourth.
Méthodologie	M. D. Blanchet.
Leçons pratiques	»
Gymnastique garçons	M. N. Yersin.
Natation	»
Athlétisme.	M. C. Bucher.
Jeux	MM. Bucher et Moreillon.
Gymnastique aux agrès	M. R. Gruaz.
Gymnastique filles	M ^{lle} J. Hunziker.

Ouverture des cours : Les cours ont débuté le 15 novembre 1950. Ils dureront jusqu'à fin 1952, période de début de la prochaine série de deux ans.

Conditions d'inscriptions : Les conditions requises pour la participation aux cours sont celles exigées par le règlement d'examen du 10 janvier 1947 pour les candidats au diplôme fédéral n° 1 de maître de gymnastique et de sport, à savoir :

Etre porteur d'un brevet cantonal d'enseignement primaire ou secondaire ou d'un certificat de maturité reconnu (maturité fédérale, baccalauréat classique ou scientifique, maturité commerciale).

Les personnes qui ne sont pas au bénéfice d'un des titres exigés peuvent être admises à suivre les cours à titre d'auditeurs aux mêmes conditions financières.

Finance d'inscription : Les participants admis à suivre les cours et, par conséquent, à subir l'examen final doivent verser une finance d'inscription de Fr. 75.— par année.

En outre, un émolument d'examen de Fr. 50.— sera demandé à la fin des cours, avant l'examen.

Renseignements : Pour toute demande de renseignements, s'adresser à la Direction ou au Secrétariat des cours.

Le directeur des cours : C. BUCHER.

Le programme des cours de l'Université de Lausanne pour le semestre d'hiver 1952-1953 a été vu et approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes.

Lausanne, le 12 juillet 1952.

Le chef du Département :

P. OGUEY.

Renseignements divers

La Société Académique Vaudoise

a été fondée en 1890 pour être

L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Soutenir matériellement et moralement l'Université,
rassembler autour d'elle des amitiés aussi nombreuses et aussi
agissantes que possible,

travailler au développement de la haute culture dans le canton
de Vaud,

contribuer à faire de Lausanne une ville universitaire dans la plus
belle acception du mot,

tel est le but que ses fondateurs assignèrent à la Société acadé-
mique vaudoise, tel est le but qu'elle se propose aujourd'hui comme
en 1890.

Grâce à la générosité de ses membres, la Société académique
vaudoise gère actuellement un capital de Fr. 300 000.—, ce qui lui
permet d'accorder chaque année des subsides pour plusieurs milliers
de francs, notamment pour des bourses d'étude, l'achat de livres ou
d'appareils, et l'édition de travaux scientifiques.

Pour pouvoir remplir toujours mieux son rôle, elle compte sur
l'appui de tous ceux qui ont fait leurs études supérieures à Lausanne.

Etudiants d'aujourd'hui, souvenez-vous de la

Société académique vaudoise

quand, grâce aux études que vous aurez faites à Lausanne, vous serez
en état de gagner honorablement votre vie.

Si vous le pouvez, venez dès maintenant grossir ses rangs.

Cotisation annuelle : Fr. 7.— ; de membre à vie : Fr. 100.—.

Bulletins d'adhésion au Secrétariat de l'Université.

Bibliothèques, musées et archives

I. Bibliothèques

1. *Bibliothèque cantonale et universitaire* (Palais de Rumine). La **salle de travail** est ouverte tous les jours de la semaine et toute l'année (sauf quinze jours de fermeture fin juillet pour révision), de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

Le service du **prêt à domicile** est ouvert chaque jour, durant toute l'année, de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h. 30 ; le samedi jusqu'à 17 heures.

2. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de théologie* (ancienne Académie). Ouverte aux étudiants et à MM. les pasteurs.

3. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté de droit* (place de la Cathédrale 5 A). Ouverte aux étudiants en droit.

4. *Bibliothèque de l'Ecole des sciences sociales* (bibliothèques Millioud et Pareto) (rue Vuillermet 3 et 5). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

5. *Bibliothèque et salle de travail de l'Ecole des hautes études commerciales* (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Accessible aux étudiants de l'Ecole sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Jules Chuard, directeur de l'Ecole des H. E. C.

6. *Bibliothèque de l'Ecole de médecine* (rue César Roux 34). Ouverte aux étudiants ; voir les affiches.

7. *Bibliothèque et salle de travail de la Faculté des lettres* (Cité-Devant, maison Levade, 1^{er} étage). Accessible aux étudiants immatriculés de la Faculté des lettres et de l'Ecole des sciences sociales et politiques.

8. *Bibliothèques des instituts de la Faculté des sciences* (Palais de Rumine et Ecole de chimie et de physique, place du Château : Laboratoires de physique, chimie, zoologie, botanique, géologie, etc.). Collections spécialisées de périodiques, réservées à l'usage des instituts. Leur consultation par des personnes étrangères à ceux-ci est subordonnée à l'autorisation des directeurs intéressés.

9. *Bibliothèque de l'Ecole de pharmacie* (Ecole de chimie et de physique, place du Château). Ouverte tous les jours ouvrables, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

10. *Séminaire de mathématiques* (Ecole polytechnique). Accessible à tous les étudiants immatriculés à la Faculté des sciences, sur dépôt d'une caution de 10 francs. S'adresser à M. le professeur Ch. Blanc, directeur du séminaire.

11. *Bibliothèque de l'École polytechnique*. Tous les jours ouvrables de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le samedi de 10 à 12 h. S'adresser à M. F. Lugeon, bibliothécaire.

12. *Salle de lecture des étudiants* (Ancienne Académie). Tous les jours, de 8 à 20 heures.

13. *Bibliothèque et salle de lecture de la Société vaudoise des sciences naturelles* (Palais de Rumine, sous-sol). 550 périodiques, incorporés à la Bibliothèque cantonale à la fin de chaque année.

La salle de lecture est ouverte aux étudiants tous les matins, de 10 à 12 h. ; mercredi, seulement de 14 à 16 heures.

14. *Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial*, publique et gratuite (place de la Cathédrale 5, 2^e étage). Ouverte lundi et vendredi, de 15 à 17 heures.

II. Musées

1. *Musée botanique et herbier* (Palais de Rumine). Pour le visiter, s'adresser au conservateur, M. P. Villaret.

2. *Jardin botanique* (Montriond). Conservateur : M. le professeur F. Cosandey. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 8 à 12 h. et de 14 à 19 h., du 1^{er} mars au 31 octobre.

3. *Musée zoologique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. J. de Beaumont. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

4. *Musée géologique et minéralogique* (Palais de Rumine). Conservateur : M. A. Bersier. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

5. *Musée agricole*. S'adresser au directeur de l'École d'agriculture, Marcelin sur Morges.

6. *Musée des Beaux-Arts* (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. Manganel. Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été — de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

7. *Musée historique* (Palais de Rumine). Conservateur : M^{lle} A. Reinbold. Ouvert mercredi, samedi et dimanche, de 10 à 12 h. et de 14 à 17 h. en été ; de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h. en hiver.

8. *Cabinet des médailles* (Palais de Rumine). Conservateur : M. C. Martin. Pour visiter, s'adresser au conservateur.

III. Archives cantonales

Place de la Cathédrale 4. Archiviste d'Etat : M. L. Junod. Heures d'ouverture : du 15 septembre au 14 avril, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h. — du 15 avril au 14 septembre, de 7 à 12 h. et de 14 à 17 h. Fermé le samedi après-midi.

Fondations diverses

Fonds de la Société suisse de pharmacie pour l'avancement des sciences pharmaceutiques en Suisse

La commission scientifique de ce fonds *met au concours* des travaux dont la liste est indiquée par affiche.

Les conditions du concours peuvent être demandées au directeur de l'École de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Le prix consiste en une médaille accompagnée d'une somme d'argent dont la commission fixe le montant. La distribution du prix a lieu, si possible, à l'occasion de l'assemblée générale de la Société suisse de pharmacie.

MM. les professeurs et privat docents accorderont leur appui aux étudiants en pharmacie et aux pharmaciens qui désirent entreprendre un des travaux mis au concours.

Les thèses de doctorat ne sont pas admises au concours.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de la Société suisse de pharmacie, Sihlstrasse 37, Zurich I.

Prix Charles Béguin et Prix Galenica

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, la Société anonyme GALENICA, à Berne et Lausanne, a fondé :

1. Le *Prix Charles Béguin*, en l'honneur du président de son conseil d'administration qui pendant quarante ans a servi avec fidélité, efficacement, les intérêts de la pharmacie et ses organisations professionnelles ;
2. le *Prix Galenica*, en commémoration du dixième anniversaire de la société.

Cette fondation vise à encourager auprès des étudiants en pharmacie l'étude et le développement de la pharmacie galénique.

Le *Prix Charles Béguin* est accordé tous les deux ans pour des travaux de pharmaciens diplômés, ainsi que pour des thèses de doctorat en pharmacie.

Le *Prix Galenica* a été transformé en 1946 en 5 bourses annuelles de 500 francs chacune. L'une de ces bourses est mise à la disposition de l'École de pharmacie de l'Université de Lausanne.

Tous les étudiants en pharmacie de nationalité suisse sont admis à concourir.

Les travaux présentés doivent être rédigés dans une des trois langues nationales, pourvus du nom de leur auteur et adressés à la direction de la Galenica, à Berne, en deux exemplaires dactylographiés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le directeur de l'École de pharmacie.

Fondation Escher-Abegg

Pour soutenir des travaux scientifiques importants (thèses exclues) de professeurs ou d'étudiants suisses.

Voir, au Secrétariat de l'Université, la brochure du 9 avril 1929 concernant la dite fondation.

Fondation M. A. Janggen

La Fondation *M. A. Janggen* a été instituée pour faciliter leurs études et leur formation à des étudiants bien doués, à ceux en particulier qui se destinent à une carrière universitaire.

Pour renseignements, s'adresser au Conseil de la Fondation (Stiftungsrat der Janggen-Pöhn-Stiftung, St. Gallen) ou au Secrétariat de l'Université.

Etablissements officiels d'instruction publique à Lausanne

I. Le **Collège classique** prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Camille Dudan.

II. Le **Collège scientifique** prépare aux carrières industrielles et aux études scientifiques. Age d'entrée : 11 ans ; durée des études, 5 ans. Directeur : M. Pierre Chessex.

III. Le **Gymnase classique** fait suite au Collège classique et prépare aux études supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ans — décerne le grade de bachelier ès lettres.

Le diplôme conférant ce grade porte l'une ou l'autre des mentions : a) latin-grec ; b) latin-langues modernes ; c) latin-mathématiques spéciales.

La mention « mathématiques spéciales » peut être ajoutée aussi à l'un ou l'autre des diplômes prévus sous lettres a) et b). Directeur : M. Georges Rapp.

IV. Le **Gymnase scientifique** fait suite au Collège scientifique et prépare aux études techniques et scientifiques supérieures. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 2 ½ ans — décerne le grade de bachelier ès sciences. Directeur : M. Georges Rapp.

V. L'**Ecole supérieure de commerce** prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives et à l'Ecole des hautes études commerciales de l'Université. Age d'admission, 14 ans ; durée des études, 5 ans. Décerne des diplômes professionnels et la maturité commerciale. Directeur : M. Jean-Pierre Pradervand.

VI. Les **Ecoles normales** préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 4 ans. Directeur : M. Georges Chevallaz.

VII. L'**Ecole supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne** a pour but de donner une culture générale qui puisse servir de base à des études spéciales. Age d'entrée, 10 ans ; durée des études, 6 ans. Directeur : M. Georges Panchaud.

VIII. Le **Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne** fait suite à l'Ecole supérieure. Une de ses sections prépare aux études supérieures et décerne le baccalauréat ès lettres (latin-grec ou latin-anglais) ; l'autre aboutit à un diplôme de culture générale. Age d'entrée, 16 ans ; durée des études, 3 ans. Directeur : M. Henry Hentsch.

Table des matières

	Pages
Bureau de l'Université	3
Doyens et directeurs	4
Présidents des Commissions fédérales d'examens	4
Professeurs honoraires	5
Corps professoral	5
Dispositions principales concernant les étudiants et les auditeurs	10
Facultés	
THÉOLOGIE	23
DROIT	27
Ecole des sciences sociales	32
Ecole des hautes études commerciales	36
Institut de police scientifique	39
MÉDECINE	40
LETTRES	48
Ecole de français moderne	55
Cours de vacances	57
SCIENCES	59
Ecole de pharmacie	72
Ecole polytechnique de l'Université	
ÉCOLE D'INGÉNIEURS	79
ÉCOLE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME	81

Prix décernés par l'Université	85
Sports, culture physique, gymnastique	95
Renseignements divers	101

SEMESTRE D'HIVER 1952 - 1953

Avis

Le **Secrétariat** se trouve au Palais de Rumine. Il est ouvert du 15 octobre au 15 novembre, de 9 heures à 11 h. 30 et de 15 à 17 heures sauf le samedi après-midi; du 16 novembre au 10 avril il est ouvert de 9 heures à 11 h. 30.

IMMATRICULATIONS

Les demandes d'immatriculation pour le semestre d'hiver doivent être déposées avant le 10 novembre.

INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription aux cours doivent être demandées au Secrétariat, et lui être rendues remplies par les étudiants en

Théologie, Droit	du 15 au 21 octobre
Sc. Soc., H. E. C.	du 22 au 28 octobre
Médecine, Pharmacie	du 29 octobre au 5 novembre
Lettres, Sciences	du 6 au 10 novembre.

MM. les étudiants sont tenus de se conformer à l'ordre ci-dessus.

Les finances d'inscription peuvent être réglées jusqu'au 15 novembre y compris.

Passé les dates fixées, toute demande d'inscription pour laquelle un délai motivé n'aura pas été demandé sera frappée d'une surtaxe de cinq francs.

La même prescription s'applique aux étudiants qui, après le 15 novembre se présenteront pour régler leurs finances de cours.

Prix : Fr. 1.50